

Rapport d'orientation budgétaire 2026



Conseil Communautaire du 21 Janvier 2026

Sommaire

Préambule	3
Le cadre réglementaire	4
Le contexte général (international –national et local)	9
Mesures législatives et réglementaires pour 2026	18
La loi de finances pour 2026 et les incidences	27
La rétrospective financière 2020 - 2024	32
Compte financier unique 2025	44
Les orientations budgétaires dans le cadre de la construction budgétaire 2025	54
Le rapport des ressources humaines	102

Depuis de nombreuses années, la France peine à équilibrer ses comptes publics, et la situation s'est encore aggravée cette année. Le déficit public prévu pour 2025 est bien au-delà des estimations initiales, atteignant désormais près de - 6,2 % du PIB contre les - 4,4 % anticipés. Les taux d'emprunt français chutent dans les classements européens, un signal fort de perte de confiance des investisseurs. Sur le plan politique, la situation est tout aussi complexe : novembre dernier, à une large majorité, les députés ont rejeté la première partie, sur les recettes, du projet de Loi de Finances pour 2026. La partie "dépenses" n'a donc pas été examinée par les députés en séance publique, et surtout, c'est le texte original du gouvernement qui est examiné depuis.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 dans sa 1ère écriture fixe un déficit public de - 5 % du PIB, impliquant des efforts inédits pour réduire les dépenses ou générer des recettes.

Ce contexte met en lumière les enjeux financiers et politiques profonds auxquels fait face notre pays. Le monde local est fortement touché par ce contexte inédit, dans la mesure où les collectivités sont appelées à participer au redressement des finances publiques, bien que leur budget soit par nature voté en équilibre.

En effet, un effort évalué à 5 Milliards d'euros est demandé aux collectivités au motif que leur endettement contribue à l'augmentation de la dette publique et par extension au déficit public.

La Loi de Finances n'étant pas votée, les éléments indiqués dans le présent rapport correspondent au projet initial jusqu'aux modifications du vote du PLF.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026



Le cadre réglementaire

Les objectifs du DOB

- Présenter les orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de la collectivité

Dispositions légales

- Le DOB est une étape obligatoire pour toutes les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale
- Le DOB doit intervenir dans un délai n'excédant pas dix semaines avant le vote du Budget Primitif. La jurisprudence administrative rappelle que le DOB est une formalité substantielle : aucune délibération adoptant le budget primitif de la collectivité ne peut être tenue en amont de celui-ci sous peine d'être entachée de nullité (Tribunal administratif de Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).
- Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur :
 - Une analyse rétrospective des ratios d'épargne et capacités de désendettement
 - Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et ses communes membres
 - Les principaux investissements projetés y compris les engagements pluriannuels
 - Le niveau d'endettement et son évolution
 - Les taux d'imposition
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Les modifications introduites par la loi NOTRe

- Le DOB doit faire l'objet d'une délibération actée par le Conseil de Communauté
- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes au Président de l'EPCI
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation de la collectivité.
Le rapport doit cependant contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au Conseil doit être mis en ligne.

Le contenu du DOB :

L'article D 2312-3 alinéa A du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi NOTRe du 7 aout 2015, précise le contenu exhaustif du DOB :

« Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Le débat d'orientation budgétaire 2026 porte sur **6 budgets** :

1. Budget général avec reprise anticipée des résultats n - 1 Budget TTC
2. Budget assainissement (DSP+Régie) avec reprise anticipée des résultats n - 1 Budget HT
3. Budget adduction eau potable (DSP+Régie) avec reprise anticipée des résultats n - 1 Budget HT
4. Budget annexe de la pépinière d'entreprise à Schlierbach avec reprise anticipée des résultats n - 1 Budget HT
5. Budget de la zone d'activité d'Attenschwiller avec reprise anticipée des résultats n - 1 Budget HT
6. Budget de la zone d'activité « Technoparc » à Hésingue avec reprise anticipée des résultats n - 1 Budget HT

Le contexte général (international –national et local)

1.1 Une croissance mondiale atone et une économie française en demi-teinte

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés.

Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Les trajectoires régionales demeurent contrastées : l'Allemagne reste pénalisée par la hausse des coûts de l'énergie et par les tensions industrielles, tandis que l'Espagne bénéficie encore du dynamisme de son secteur touristique et de l'apport des fonds européens.

Hors zone euro, les États-Unis voient leur croissance ralentir fortement (de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025), tandis que la Chine et l'Inde demeurent des moteurs, bien que la croissance chinoise s'essouffle (4,3 % attendus en 2026, contre 5,4 % en 2023).

À ces fragilités conjoncturelles s'ajoute une instabilité accrue des échanges internationaux. La hausse des tarifs douaniers et les tensions commerciales pèsent sur le commerce mondial : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'anticipe qu'une croissance des échanges de 0,9 % en 2025, avant un léger rebond à 1,8 % en 2026.

Ces perspectives, incertaines et marquées par une volatilité accrue des marchés, renforcent le climat d'incertitude économique à moyen terme

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de +0,6 % en 2025 et de +1 % en 2026.

Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la fragilité structurelle de l'économie française. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains. L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux.

Si une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, la croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans la moyenne basse de la zone euro et une dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs.

1.2 Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée.

En France, l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ +1 %, qui remonterait à +1,4 % en 2026.

Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

1.3 Des taux d'intérêt durablement élevés, un coût accru pour la dette publique et locale

Le retournement du cycle monétaire engagé en 2022 a profondément modifié l'environnement financier. Afin de contenir l'inflation, la Banque centrale européenne a porté ses taux directeurs à un niveau inédit depuis la création de l'euro. Le taux de dépôt, qui était négatif en 2021, a culminé à 4 % en 2023 avant de refluer progressivement vers 3 % fin 2024. Les marchés anticipent un retour autour de 2 % en 2025, sous réserve d'une conjoncture stable.

Les taux longs demeurent cependant à un niveau supérieur à celui observé avant la crise inflationniste, autour de 3 % pour l'OAT à 10 ans. Cette prime de risque reflète à la fois l'importance du déficit et de la dette publics en France, ainsi que l'incertitude budgétaire nationale. Pour l'État comme pour les collectivités, il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaires

1.4 Les dynamiques récentes des finances locales

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20261p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Environnement économique et financier

Le dernier rapport de la Cour des comptes souligne une situation contrastée des finances locales françaises. En 2024, les recettes se sont établies à 258,2 Mds €, en progression de +2,7 % par rapport à 2023, contre +3,4 % l'année précédente. Cette décélération s'explique principalement par le ralentissement de la dynamique fiscale. D'un côté, les impôts directs ont continué de croître, portés par la revalorisation des bases indexées sur l'inflation (+3,9 % en 2024 après +7,1 % en 2023). De l'autre, la TVA, qui constitue la principale recette fiscale des EPCI, est demeurée quasi stable en 2024, freinant ainsi la progression globale des recettes.

Les dépenses, quant à elles, poursuivent une dynamique plus soutenue. Elles atteignent 220 Mds € en 2024, en hausse de +4,1 % sur un an. Le bloc communal enregistre la progression la plus marquée (+4,8 %), tirée avant tout par la hausse de la masse salariale. Les charges de personnel représentent le premier poste budgétaire des EPCIs. Cette évolution divergente entre recettes et dépenses fragilise l'épargne des collectivités. Le taux moyen d'épargne brute s'élève à 14,6 % en 2024, en baisse de -7,5 % par rapport à 2023, soit une perte globale estimée à 1,8 Md €, pour un montant total de 37,7 Mds €. L'épargne nette s'établit à 20,7 Mds €, en recul de -8,9 %.

Malgré ce repli, l'investissement reste dynamique. Celui-ci est porté par plusieurs facteurs : le cycle électoral, le financement de la transition énergétique et écologique, ainsi que les compétences nouvelles, en particulier dans le domaine des transports pour les régions.

Toutefois, la progression des recettes d'investissement demeure insuffisante pour couvrir la croissance des dépenses d'équipement. Le taux d'autofinancement chute de manière notable, passant de 76,4 % en 2022 à 64 % en 2024. Pour combler cet écart, les collectivités ont eu recours à un endettement accru, portant l'encours de dette à 194,5 Mds € en 2024. La capacité moyenne de désendettement reste néanmoins contenue à 5,2 ans, niveau globalement maîtrisé mais qui masque des disparités importantes.

Malgré ce repli, l'investissement reste dynamique. Celui-ci est porté par plusieurs facteurs : le cycle électoral, le financement de la transition énergétique et écologique, ainsi que les compétences nouvelles, en particulier dans le domaine des transports pour les régions.

Toutefois, la progression des recettes d'investissement demeure insuffisante pour couvrir la croissance des dépenses d'équipement. Le taux d'autofinancement chute de manière notable, passant de 76,4 % en 2022 à 64 % en 2024. Pour combler cet écart, les collectivités ont eu recours à un endettement accru, portant l'encours de dette à 194,5 Mds € en 2024. La capacité moyenne de désendettement reste néanmoins contenue à 5,2 ans, niveau globalement maîtrisé mais qui masque des disparités importantes.

Ces disparités sont particulièrement visibles entre strates de collectivités. Les EPCI affichent un taux d'épargne brute de 14,8 %, tandis que celui des EPCI atteint 19,7 %. Toutefois, au sein du bloc communal, le nombre de collectivités présentant une épargne nette négative et une capacité de désendettement supérieure à 12 ans est en augmentation. Globalement, la situation du bloc communal demeure favorable, mais certains signaux appellent à la vigilance.

À compter de 2026, les collectivités locales seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Outre la stabilisation annoncée des concours financiers de l'État (hors péréquation), plusieurs mécanismes risquent de peser sur leurs équilibres budgétaires

Mesures législatives et réglementaires pour 2026

La loi spéciale : chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

24/10/2025 Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique

22/11/2025 Rejet de la première partie et transfert au Sénat

27/11/2025 Début de l'examen au Sénat en séance publique

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



30/12/2025

Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

- [Circulaire interministérielle](#) relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée
- [Circulaire](#) relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026



13/01/2026

- Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN
 - Commission des finances les 8 et 9 janvier - Séance publique du **13 au 23 janvier**
- Deuxième lecture au Sénat **sans doute à partir du 26 janvier**
- Possibilité d'un texte définitif dans la **première quinzaine de février**

Rappel : les lois de finances pour 2021 et 2022 ont modifié le calcul des indicateurs financiers (prise en compte des conséquences des réformes fiscales - suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels - et de nouvelles ressources pour le calcul du potentiel fiscal, et réduction des recettes prises en compte pour le calcul de l'effort fiscal) ; mais ce nouveau calcul n'intervient depuis 2023 que de façon progressive, via la création de fractions de correction.

Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de : 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

Ces taux ont bien été appliqués pour le calcul du potentiel fiscal et financier des communes et ensembles intercommunaux, et pour le calcul de l'effort fiscal de ces derniers ; cependant ils ont été modifiés pour l'effort fiscal des communes : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100 % en 2023, de 90 % en 2024, de 80 % en 2025, elles devraient l'être à hauteur 40 % en 2026*, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028

Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2026 correspondent à ceux appliqués au titre de 2025 multipliés par le coefficient de variation entre 2024 et 2025. L'arrêté n'ayant pas encore été publié, ce dernier sera communiqué ultérieurement, dans une mise à jour de cette publication.

Mise à jour des tarifs d'IFER : chaque année les tarifs des différentes composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sont revalorisés par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) associé au PLF de l'année. Dans le rapport économique, social et financier annexé au PLF du 15/10/2025, la prévision d'IPCHT pour 2026 est de +1,3 %.

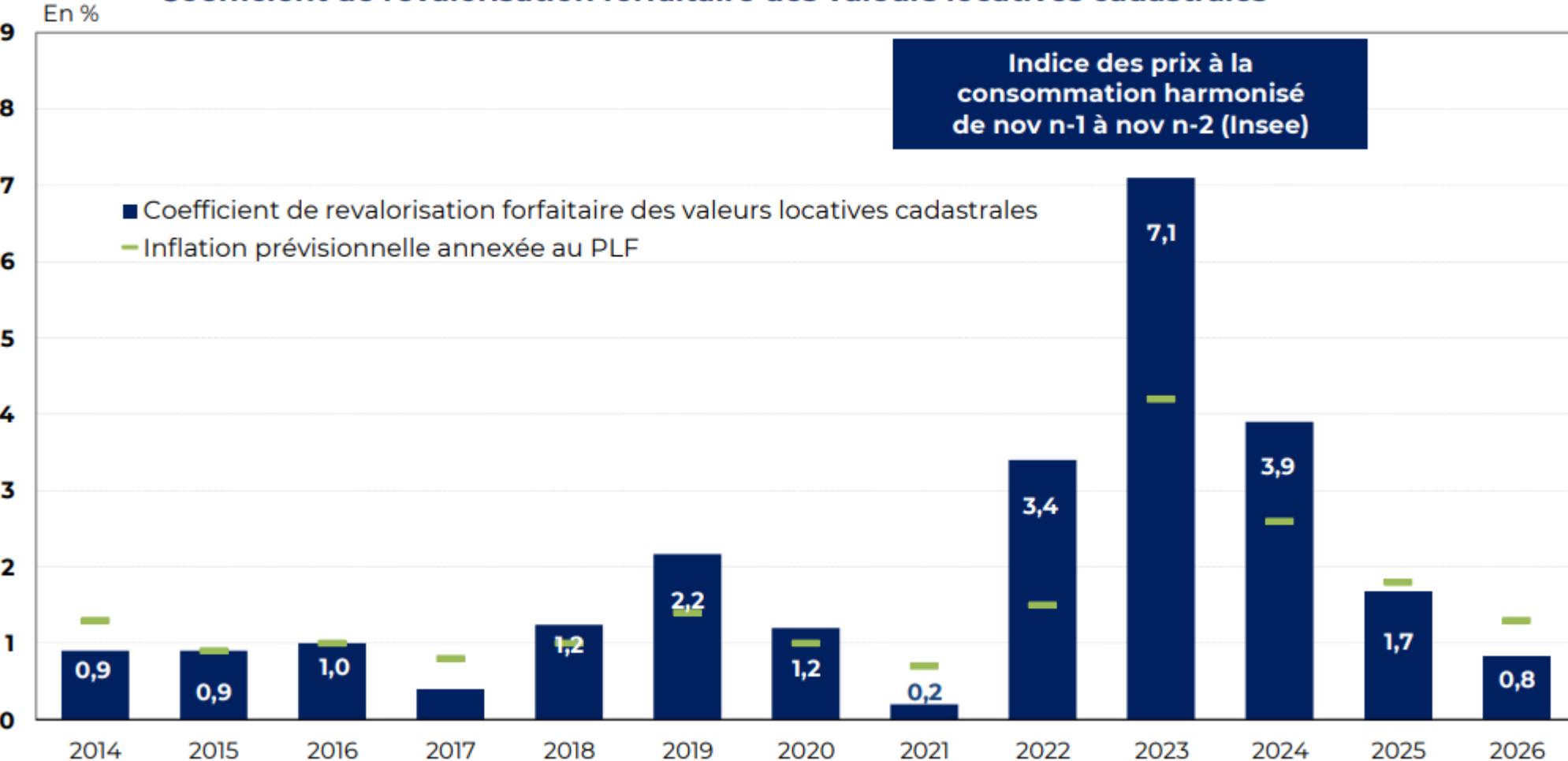
Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m^2 puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire par m^2 est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3ème trimestre de l'année n-1. Au T3 2025 l'ICC est de 2 056, soit une baisse de 4,1 % par rapport à l'ICC au T3 2024. En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 011 € en Île-de-France et 892 € ailleurs.

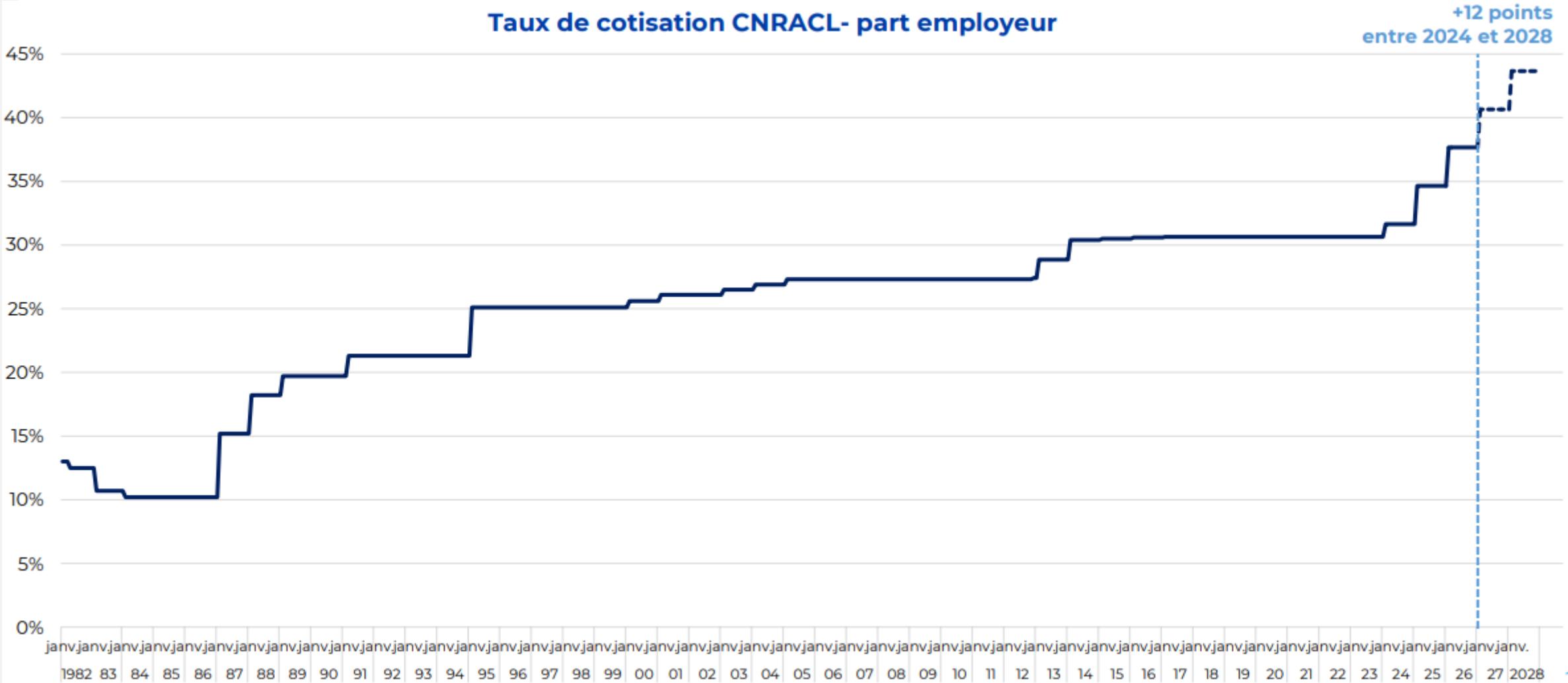
Rappel : les annexes vertes Aux termes de l'article 191 de la loi de finances pour 2024, à compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (CA), ou financiers uniques (CFU), des collectivités locales de plus de 3 500 habitants en M57 ou M4 doivent comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cette annexe présente les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France (correspondant aux 6 axes de la taxonomie verte). Plus précisément, 17 comptes en investissement sont identifiés (au sein des comptes 20, 21 et 23) et leur classification est divisée en 5 catégories : favorable, défavorable, neutre, mixte, et non cotée.

En 2025 seul l'axe 1 d'atténuation (« Lutte contre le changement climatique ») devait obligatoirement être pris en compte pour l'analyse des comptes 2024. À partir de 2026, l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte dans les annexes des comptes 2025. Les autres axes seront intégrés à partir de 2027-2028.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales





La Loi de finances pour 2026 et les incidences

RAPPEL DE L'EFFORT DEMANDÉ EN 2025

➤ 5,4 milliards d'euros : (Cour des comptes)

- Hausse du taux de cotisation à la CNRACL : 1,4 milliard d'euros ;
- Réduction des crédits budgétaires (fonds vert, crédits de la mission RCT,... : 1,3 milliard d'euros ;
- Gel des fractions de TVA : 1,2 milliard d'euros ;
- DILICO : 1 milliard d'euros ;
- Baisse des variables d'ajustement : 487 millions d'euros.

EFFORT DEMANDÉ EN 2026

➤ Entre 4,6 (Ministère) et 8 milliards (CFL) d'euros :

- DILICO : 2 milliards d'euros ;
- Hausse du taux de cotisation à la CNRACL : entre 1,3 et 1,4 milliard d'euros ;
- Réduction de 25% de la compensation pour la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière et de CFE des locaux industriels : 800 millions d'euros ;
- Recentrage du FCTVA : 700 millions d'euros ;
- Baisse des variables d'ajustement : 527 millions d'euros ;
- Réduction du Fonds vert : 500 millions d'euros.

Pour la CFE, il est question d'une réduction de la compensation versée de 25% soit 2 225 k€ pour Saint-Louis Agglomération

RAPPEL DU DISPOSITIF

Les différentes réformes portant sur le coût des impôts de production ont conduit à des mesures ciblées sur certaines taxes locales concernant les locaux industriels :

- division par 2 des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- division par 2 des valeurs locatives de cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

L'Etat s'était engagé à compenser à l'euros près ces pertes fiscales pour les collectivités, y compris de manière dynamique dans le temps.

CE QUE PRÉVOIT LE PLF 2026

Réduction de la compensation versée de 25%

Il est question d'une possible reconduction du DILICO, soit 1 095 705 €, avec même la perspective d'une augmentation, voire d'un doublement. Les sommes prélevées devaient être reversées aux collectivités sur trois ans, soit 1/3 en 2026, c'est-à-dire : 365 235 €, finalement nous serions sur 5 années, difficile d'estimer à cette heure-ci le montant définitif du DILICO 2026.

PRÉLÈVEMENTS AU TITRE DU DILICO EN 2025 ET EN 2026

	2025	2026
COMMUNES	250 M€	720 M€
EPCI	250 M€	500 M€
DÉPARTEMENTS	220 M€	280 M€
RÉGIONS	280 M€	500 M€
TOTAL	1 MILLIARD €	2 MILLIARDS €

RÈGLES D'ASSUJETTISSEMENT AU DILICO

	2025	2026
	Assujettissement si : Indice synthétique > 110% de la moyenne	Assujettissement si : Indice synthétique > 100% de la moyenne
	Assujettissement si : Indice synthétique > 110% de la moyenne	Assujettissement si : Indice synthétique > 80% de la moyenne

MONTANTS DES PRÉLÈVEMENTS AU TITRE DU DILICO EN 2025 ET EN 2026

	2025	2026
INTENSITÉ	Remboursement de 90% (10% affectés à la péréquation)	Remboursement de 80% (20% affectés à la péréquation)
ECHELONNEMENT	Sur 3 ans	Sur 5 ans

CONDITIONS DU REMBOURSEMENT AU TITRE DU DILICO 2

SI ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'UNE MÊME CATÉGORIE < OU ÉGALE À LA CROISSANCE DU PIB EN VALEUR

Reversement à l'ensemble des contributeurs

SI ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'UNE MÊME CATÉGORIE SUPÉRIEURE À LA CROISSANCE DU PIB EN VALEUR ADDITIONNÉE D'UN POINT DE POURCENTAGE

Aucun remboursement

SI ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'UNE MÊME CATÉGORIE SITUÉE ENTRE LES DEUX INTERVALLES

Restitution individualisée

Concernant le FCTVA, il est fait mention d'un ajustement du calendrier pour les EPCI, avec un retour au droit commun : une compensation calculée sur les dépenses N-2 (au lieu d'un remboursement l'année même de la dépense, comme c'était le cas pour les EPCI).

Si cette logique est retenue, nous ne toucherions le FCTVA des dépenses 2026 qu'en 2028.

Pour SLA, cela représenterait un manque à percevoir en 2026 d'environ 1 100 000 € pour 7 700 000 € de dépenses d'investissement (chiffre 2024).

CE QUE PRÉVOIT L'ARTICLE 32

- **Exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible ;**
- **Modification du régime de versement pour les EPCI : perception du fonds se ferait en année N+1 (soit une année blanche en 2026) ;**
- Retour de l'éligibilité au FCTVA des contributions aux opérations d'urbanisme qui financent des équipements publics intégrant le patrimoine de la collectivité dans le cadre d'une concession d'aménagement.

La DCRTP : sa réduction, mise en place par la loi de finances 2025, devrait être reconduite en 2026. Nous sommes passés de 483 000 € en 2024 à 133 260 € en 2025. Il est difficile d'estimer le montant pour 2026.

Le gel des fractions de TVA pour la compensation de la TH et de la CVAE, introduit par la loi de finances 2025, devrait également être reconduit en 2026. Entre 2024 et 2025, nous avons perdu 302 592 € (7 396 020 € → 7 093 428 €), perte liée à la réactualisation des bases. Le gel des fractions étant directement lié à la dynamique de la TVA, si l'on retient une dynamique de 2,3 % (2025), le manque à gagner s'élèverait à environ 163 149 €.

Concernant la CVAE, la situation est plus complexe, car elle repose sur un socle et une dynamique. Entre 2024 (7 909 770 €) et 2025 (8 039 631 €) nous n'avons pas eu de diminution mais cela reste à confirmer, car la prochaine réactualisation de la TVA 2025 interviendra à l'automne.

Le socle (7 625 173 €) ne devrait pas être touché. En revanche, l'État pourrait maintenir le même montant de dynamique qu'en 2025 dont une perte de 175 378 € en lien avec la suppression de la dynamique des 2,3 % de TVA 2025.

• DILICO	:	1 500 000 €
• Estimation perte FCTVA	:	1 100 000 €
• CFE	:	2 225 000 €
• TVA (TH)	:	163 148 €
• TVA (CVAE)	:	<u>175 378 €</u>
Total	:	5 163 526 €

La préparation budgétaire 2026 prendra en compte ces impacts

La rétrospective financière

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Budget 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	16 462 965,08	16 522 094,70	19 354 478,39	16 580 109,02
012	Charges de personnel	12 918 178,11	13 546 906,23	14 868 000,00	14 235 026,24
014	Atténuations de produits	25 835 741,64	26 445 182,80	26 786 440,00	26 669 770,04
65	Autres charges de gestion courante	11 063 933,83	10 681 956,13	12 268 425,32	11 418 526,98
66	Charges financières	566 729,27	591 365,38	606 000,00	556 360,79
67	Charges exceptionnelles	1 660 248,17	138 352,38	231 000,00	9 348,02
68	Dotations aux amortissements et provisions	26 794,28	10 698,29	45 000,00	22 960,67
023	Virement à la section d'investissement	-	-	10 341 718,26	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 222 666,72	3 202 781,72	3 628 500,00	3 575 268,74
Total		71 757 257,10	71 139 337,63	88 129 561,97	73 067 370,50
TOTAL					

L'exercice 2024 est clôturé, avec des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 73 067 370,50, contre 71 139 337,63 € en 2023 et 71 757 257,10 € en 2022.

Cela représente une augmentation de 1 928 032,87€, dont 1 240 032,87€ sont liés aux charges de gestion courante et 688 000 € aux charges de personnel.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Budget 2024	CA 2024
70	Produits des services et des ventes	3 779 153,03	3 468 502,17	3 582 200,00	3 579 364,55
73	Impôts et taxes	44 959 380,40	53 548 839,07	54 545 187,06	56 669 327,73
74	Dotations et participations	19 122 790,21	23 110 390,68	22 518 640,00	22 798 285,75
75	Autres produits de gestion courante	884 306,16	740 405,03	1 032 220,00	1 180 331,86
77	Produits exceptionnels	584 383,54	240 310,12	5 000,00	110,41
78	Reprises sur provisions	-	26 794,28	11 000,00	10 698,29
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	970 164,10	101 927,48	135 000,00	124 726,77
002	Résultat reporté	3 069 144,71	233 182,84	6 250 314,91	6 250 314,91
013	Atténuation de charges	82 376,15	362 306,44	50 000,00	246 595,55
Total		73 451 698,30	81 832 658,11	88 129 561,97	90 859 755,82

Concernant les recettes, elles s'élèvent à 90 859 755,82 € pour l'exercice 2024, contre 81 832 658 € en 2023 et 73 451 698 € en 2022.

Cela représente une augmentation de 9 027 097,71€, dont 6 017 132 € de résultat reporté, 3 009 965 € de fiscalité (versement de mobilité en augmentation, dynamique des bases, et TEOM),

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Budget 2024 avec DM	CA 2024
Total	71 757 257,10	71 139 337,63	88 129 561,97	73 067 370,50
Recettes de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Budget 2024 avec DM	CA 2024
Total	73 451 698,30	81 832 658,11	88 129 561,97	90 859 755,82
Résultat de fonctionnement	1 694 441,20	10 693 320,48		17 792 385,32

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à 17 792 385,32 €, incluant un résultat reporté de 6 250 314,91 €.

La section de fonctionnement de 2024 a donc généré un résultat net, hors report, de 11 542 070,41€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN CHAPITRE

Dépenses d'investissement		CA 2022	CA 2023	Budget 2024	CA 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 171 324,03	274 128,05	4 082 959,25	4 082 959,25
020.	Dépenses imprévues	-	-	-	-
10.	Immobilisations corporelles	-	-		
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 300 788,48	3 379 268,29	3 285 750,00	3 264 658,64
20.	Immobilisations incorporelles	610 792,90	719 684,56	1 009 829,66	321 007,70
204.	Subventions d'équipement versées	1 489 842,27	1 113 321,21	637 930,00	402 107,95
	IC			6 350 416,51	3 729 919,14
	PPI			9 332 215,86	5 448 878,27
040.	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	970 164,10	101 927,48	135 000,00	124 726,77
041.	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 352 016,88	-	318 000,00	241 487,88
	Total	13 836 352,12	9 586 164,04	25 152 101,28	17 615 745,60

Concernant les dépenses d'investissement, **l'exercice a généré 17 615 745 € de dépenses :**

- 4 082 959 € de solde de la section d'investissement reporté,
- 3 264 658 € de remboursement de dettes,
- 3 729 919 € d'investissement courant (détails slide suivante),
- 5 559 989 € d'investissement en lien avec le PPI et les opérations en AP/CP (détails slide suivante).
- 366 214 € d'opérations d'ordre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PPI

Retrospective financière

	Cout projet initial	Réalisé	2024	2024
			Montant PPI	Réalisé
5A3F	10 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Déchetterie Ouest	4 616 165 €	2 251 536 €	3 116 165 €	2 251 536 €
Equipement déchetterie Ouest	622 500 €	- €	- €	- €
Accessibilité et mise aux normes des déchetteries	1 110 000 €	- €	415 405 €	- €
Pôle Hagenthal Le Bas	4 900 000 €	72 347 €	693 363 €	72 347 €
Schéma directeur 2020-2030 des pistes cyclables	8 652 500 €	290 233 €	749 608 €	290 233 €
Fonds de concours	5 180 121 €	698 259 €	700 000 €	698 259 €
Panneaux Photovoltaïques Projet Village Neuf	1 008 000 €	9 216 €	95 960 €	9 216 €
Panneaux Photovoltaïques Projet Maison de santé	15 000 €	- €	- €	- €
Réhabilitation Centre nautique	2 679 000 €	- €	24 000 €	- €
CINE-Petite Camargue	3 537 000 €	46 346 €	182 000 €	46 346 €
Tourisme - Parc des carrières	300 000 €	- €	- €	- €
Bâtiment crèche Landser	2 655 000 €	- €	- €	- €
Etudes ZAC Quartier du Lys	1 020 670 €	592 806 €	757 973 €	592 806 €
ZA existantes refection de chantier	500 000 €	- €	- €	- €
ZAI Hégenheim - rue des Landes	1 000 000 €	22 585 €	1 000 000 €	22 585 €
Aire GDV (selon schéma départemental)	9 000 000 €	- €	- €	- €
TRAM 3	3 597 742 €	465 550 €	597 742 €	465 550 €
Piscine durable	979 080 €			
TOTAL PPI	59 393 698	5 448 878	9 332 216	5 448 878

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) regroupe les grands projets du budget 2024, incluant certaines opérations en AP/CP ainsi que des dépenses d'investissement récurrentes pour l'agglomération.

Également, certains projets, ne sont pour le moment pas inscrits, comme la ZAI GRUEN, la réhabilitation des zones d'activité existantes, la ZAC du quartier du LYS et le décret tertiaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (SERVICES)

	BUDGET 2024	Réalisé 2024
SPORT	1 058 670,69	402 926,43
DECHETS MENAGERS	1 801 494,06	1 329 240,50
ACQUISITIONS FONCIERES	84 000,00	75 041,90
TRANSPORTS - MOBILITE	707 158,97	482 269,81
VOIRIE	747 225,39	524 739,89
TOURISME	281 853,54	220 747,53
PATRIMOINE	611 907,49	265 461,76
SERVICE DU PATRIMOINE	62 632,27	46 652,23
SERVICE URBANISME	0,00	0,00
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)	9 192,00	6 642,00
SERVICE AMENAGEMENT	8 250,00	3 205,39
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 000,00	0,00
ENVIRONNEMENT - CLIMAT AIR - ENERGIE	0,00	0,00
SERVICE HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE	12 649,27	0,00
MEDIATHEQUE	28 900,00	9 994,40
SANTE	1 200,00	709,20
ADMINISTRATION GENERALE	676 666,23	194 451,56
PROMOTION LANGUE REGIONALE	0,00	0,00
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	3 900,00	3 033,75
MULTI-ACCUEILS	252 216,60	164 358,79
CENTRES DE LOISIRS	500,00	444,00
TOTAL	6 350 416,51	3 729 919,14

Les enveloppes d'investissements courants pour les services se sont élevées à 3 729 919,14 € en 2024.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN CHAPITRES

Recettes d'investissement		CA 2022	CA 2023	Budget 2024	CA 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 159,74	-	-	-
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)		-	10 341 718,26	-
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		-	600 000,00	-
10.	Dotations, fonds divers et réserves	497 601,61	2 102 435,10	6 107 005,57	5 563 480,08
<i>Affectation du résultat n-1</i>		-	1 461 258,41	4 443 005,57	4 443 005,57
<i>FCTVA IC</i>		497 601,61	641 176,69	1 557 000,00	600 000,00
<i>FCTVA PPI</i>					
<i>TA</i>				20 000,00	
<i>Dons leg</i>				87 000,00	
13.	Subventions d'investissement	412 074,47	188 352,49	4 153 377,45	1 408 500,10
16.	Emprunts et dettes assimilées	8 006 360,00	660,00	3 500,00	1 137,40
20.	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	12 315,00	-		
21.	Immobilisations corporelles	-	-		
23.	Immobilisations en cours	-	8 975,48		
26.	Participations et créances rattachées à des participations	-	-		
27.	Autres immobilisations financières	24 029,65	-		
45.	Opérations pour compte de tiers	-	-		
040.	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	3 222 666,72	3 202 781,72	3 628 500,00	3 575 268,74
041.	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 352 016,88	-	318 000,00	241 487,88
Total		13 562 224,07	5 503 204,79	25 152 101,28	10 789 874,20

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2024 s'élèvent à 10 789 874 €.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2022	CA 2023	Budget 2024 avec DM	CA 2024 02/01/2025
Total	13 836 352,12	9 586 164,04	25 155 651,28	17 615 745,60
Recettes d'investissement	CA 2022	CA 2023	Budget 2024 avec DM	CA 2024 02/01/2025
Total	13 562 224,07	5 503 204,79	25 155 651,28	10 789 874,20
RAR Recettes	1 566 389,61	1 540 997,45		2 503 838,50
RAR Dépenses	2 753 519,97	1 901 043,77		5 514 556,60
Résultat d'Investissement	- 1 461 258,41	- 4 443 005,57	- 0,00	- 9 836 589,50

Le résultat d'investissement pour l'exercice 2024 est de - 9 836 589 €, après correction des RAR en recettes et en dépenses.

RESULTAT DE CLOTURE

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Fonctionnement	Dépenses	64 817 498,65	71 757 257,10	71 139 337,63	73 067 370,50
	Recettes	67 216 543,33	73 451 698,30	81 832 658,11	90 859 755,82
Résultat de fonctionnement :		2 399 044,68	1 694 441,20	10 693 320,48	17 792 385,32
Investissement	Dépenses	27 165 756,59	13 836 352,12	9 586 164,04	17 615 745,60
	Recettes	24 828 256,33	13 562 224,07	5 503 204,79	10 789 874,20
Résultat d'investissement de l'exercice :		- 2 337 500,26	- 274 128,05	- 4 082 959,25	- 6 825 871,40
Intégration des RAR de dépenses :		2 854 897,06	2 753 519,97	1 901 043,77	5 514 556,60
Intégration des RAR de recettes :		5 903 695,08	1 566 389,61	1 540 997,45	2 503 838,50
Résultat d'investissement corrigé des RAR :		711 297,76	- 1 461 258,41	- 4 443 005,57	- 9 836 589,50
Résultat de clôture		3 110 342,44	233 182,79	6 250 314,91	7 955 795,82
<i>Dissolution budget ZA Attenschwiller</i>					335 297,86
Résultat 2024					8 291 093,68

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'élève à 7 955 795,82 €. Il convient d'ajouter le résultat du budget de la ZA Attenschwiller, lié à sa dissolution, soit 335 297,86 € soit un total de 8 291 093,68 €.

Compte Financier Unique 2025

Préambule

Lors de la réunion du Groupe de travail Finances du 3 décembre 2025, un CFU prévisionnel a été présenté, mettant en avant des projections financières, tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement comme en investissement, en prenant en compte l'ensemble des engagements en cours, qu'il s'agisse d'écritures réelles ou d'ordre.

Depuis l'arrêt définitif des comptes et l'intégration de la totalité des écritures de la Trésorerie, nous disposons désormais du résultat définitif de l'exercice 2025.

L'arrêt des comptes vous sera donc présenté dans les diapositives suivantes, avec une colonne dédiée aux écarts par rapport à la présentation de décembre, afin d'assurer la plus grande transparence.

En raison des élections prévues en mars 2026, il a été procédé à l'arrêté des comptes dès le début du mois de décembre, sans mise en œuvre de journées complémentaires. Dans ce contexte, et dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, l'objectif a été d'aboutir à un résultat reflétant au plus près la réalité financière.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		CA 2024	Budget 2025	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Ecart
011	Charges à caractère général	16 580 109,02	19 116 738,39	17 500 000,00	17 575 704,79	75 704,79
012	Charges de personnel	14 235 026,24	15 091 000,00	14 850 000,00	14 892 596,23	42 596,23
014	Atténuations de produits	26 669 770,04	27 853 405,00	27 797 533,00	27 659 343,60	- 138 189,40
65	Autres charges de gestion courante	11 418 526,98	12 400 162,15	10 011 925,00	10 909 549,04	897 624,04
66	Charges financières	556 360,79	518 000,00	518 000,00	498 957,86	- 19 042,14
67	Charges exceptionnelles	9 348,02	33 470,00	31 657,44	31 657,44	-
68	Dotations aux amortissementS et provisions	22 960,67	25 000,00	25 000,00	3 691,12	- 21 308,88
023	Virement à la section d'investissement	-	11 250 614,14	-	-	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 575 268,74	4 143 000,00	3 850 000,00	4 074 151,90	224 151,90
Total		73 067 370,50	90 431 389,68	74 584 115,44	75 645 651,98	1 061 536,54

L'exercice 2025 est donc clôturé depuis le 31 décembre, avec des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 75 645 651,98 €.

Par rapport aux estimations, un écart de +1 061 536,54 € est constaté, dû à des écritures supplémentaires sur le chapitre 65 ainsi qu'à des écritures d'ordre au chapitre 042.

En comparaison avec l'exercice 2024, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 2 578 092 €, soit +995 k€ au chapitre 011, +657 k€ au chapitre 012, et une hausse au chapitre 014 liée au versement du DILICO.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Concernant les recettes, celles-ci s'élèvent à 93 260 789,14 € au titre de l'exercice 2025, soit une augmentation de +2 040 k€ par rapport à l'exercice 2024.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse du résultat reporté, qui est passé de 6 250 k€ en 2024 à 8 291 k€ en 2025, soit une augmentation de 2 040 k€.

En neutralisant cet effet, l'augmentation réelle des recettes s'établit ainsi à +360 k€. S'agissant des prévisions, le montant des recettes était estimé à 91 090 k€ début décembre.

Après l'arrêté des comptes, un écart positif de +813 k€ a été constaté, s'expliquant notamment par des recettes supplémentaires issues de la TEOM et du versement mobilité,

Toutefois, la Trésorerie a ensuite demandé l'émission de titres de régularisation de recettes pour un montant de 1 319 k€, ce qui a mécaniquement entraîné une augmentation du total des recettes. L'écart constaté par rapport au prévisionnel s'établit ainsi finalement à +2 170 k€.

À noter également qu'une bascule comptable, demandée par la Trésorerie, relative à la compensation de la CVAE, doit désormais être enregistrée au chapitre 73.

Accusé de réception en préfecture
068-20066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Compte financier unique
2025

Recettes de fonctionnement		CA 2024	Budget 2025	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	ecart
70	Produits des services et des ventes	3 579 364,55	3 659 400,00	3 683 702,50	3 495 024,81	- 188 677,69
73	Impôts et taxes	56 669 327,73	47 995 641,00	48 021 008,13	57 221 993,80	9 200 985,67
74	Dotations et participations	22 798 285,75	29 530 415,00	29 903 962,01	22 935 142,79	- 6 968 819,22
75	Autres produits de gestion courante	1 180 331,86	700 250,00	850 000,00	981 515,52	131 515,52
77	Produits exceptionnels	110,41		4 700,00	5 379,97	679,97
78	Reprises sur provisions	10 698,29	23 000,00	23 000,00	4 603,71	- 18 396,29
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	124 726,77	161 590,00	155 000,00	156 787,91	1 787,91
002	Résultat reporté	6 250 314,91	8 291 093,68	8 291 093,68	8 291 093,68	-
013	Atténuation de charges	246 595,55	70 000,00	157 933,23	169 246,95	11 313,72
Total		90 859 755,82	90 431 389,68	91 090 399,55	93 260 789,14	2 170 389,59

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Ecart
Total	73 067 370,50	74 584 115,44	75 645 651,98	1 061 536,54
Recettes de fonctionnement	CA 2024	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	ecart
Total	90 859 755,82	91 090 399,55	93 260 789,14	2 170 389,59
Résultat de fonctionnement	17 792 385,32	16 506 284,11	17 615 137,16	1 108 853,05

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 17 615 137,16€, incluant un résultat reporté de 8 291 093,68 €. Par rapport au résultat prévisionnel, un écart de -1 108 53,05€ est constaté.

Le résultat de fonctionnement est stable par rapport à l'exercice 2024 (- 177k€).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement a été neutralisée par une augmentation des recettes due à l'augmentation du résultat reporté.

À noter néanmoins que, hors résultat antérieur, le résultat propre de l'exercice s'établit à 7 928 701,65 € (17 615 137,16€ - 8 291 093,68 €). La section de fonctionnement a donc généré 9 324 043,48 €.

Après prise en compte du remboursement d'emprunts à hauteur de 2 816 396,20 €, la capacité d'autofinancement nette dégagée s'élève à 6 507 647,30€.



INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN CHAPITRE

Compte financier unique
2025

Une présentation par chapitre des dépenses d'investissement est proposée pour l'exercice 2025.

Le montant total s'élève à 21 357 787,16 € en réalisé, auquel nous pouvons ajouter 6 883 224,72 € de restes à réaliser, soit un total de 28 241 011,88 € pour l'année 2025.

Les restes à réaliser seront reportés sur le budget 2026.

Lors de la présentation au Groupe de travail Finances, le montant prévisionnel s'élevait à 28 609 538,06 €. Le niveau de réalisé est en hausse par rapport à l'exercice 2024, principalement en raison du PPI, présenté dans la diapositive suivante, ainsi que des investissements courants et du résultat reporté.

Dépenses d'investissement		CA 2024	Budget 2025	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	RAR	Total Réalisé et RAR
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 082 959,25	6 825 871,40	6 825 871,40	6 825 871,40		6 825 871,40
13.	Subventions d'investissement		3 460,68	3 460,68	3 460,68		3 460,68
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 264 658,64	2 816 650,00	2 816 650,00	2 816 396,20		2 816 396,20
20.	Immobilisations incorporelles	321 007,70	1 165 065,42	800 000,00	490 973,92		490 973,92
204.	Subventions d'équipement versées	402 107,95	653 033,16	650 000,00	362 997,39		362 997,39
	IC	1 815 868,90	5 451 766,71	4 568 244,28	3 299 948,67	1 436 634,57	4 736 583,24
	PPI	5 448 878,20	14 353 048,76	12 401 311,70	7 013 340,16	5 446 590,15	12 459 930,31
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	124 726,77	161 590,00	155 000,00	156 787,91		156 787,91
041.	Opérations patrimoniales	241 487,88	690 000,00	389 000,00	388 010,83		388 010,83
	Total	15 701 695,29	32 120 486,13	28 609 538,06	21 357 787,16	6 883 224,72	28 241 011,88
	TOTAL		32 120 486,14	28 609 538,06	21 357 787,16	6 883 224,72	28 241 011,88

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PPI

Accusé de réception en préfecture
068-20066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Compte financier unique
2025

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) regroupe les grands projets de l'agglomération. Il inclut certaines opérations en AP/CP, ainsi que des dépenses d'investissement récurrentes.

Pour l'exercice 2025, le PPI a généré 7 013 340 € de dépenses réalisées, toutes opérations confondues, et 5 446 590 € d'engagements à reporter sur 2026, soit un total de 12 459 930 €.

À titre de comparaison, le prévisionnel présenté lors du Groupe de travail Finances s'élevait à 12 401 312 €.

- L'opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la piscine de Village-Neuf a fait l'objet d'un virement de crédits à la suite du Groupe de travail Finances. Elle a ainsi été totalement engagée sur l'exercice 2025.
- L'opération piscine durable est engagée à hauteur de la maîtrise d'ouvrage.
- La création de pistes cyclables a généré 653 537 € de dépenses et 467 749 € de reste à réaliser.
- Concernant les fonds de concours, 933 143 € ont été versés au titre de l'année 2025. Une diapositive détaillera ce dispositif.

À titre de comparaison, l'exercice 2024 présentait un réalisé de 5 448 k€ et des restes à réaliser de 3 317 k€, soit un total de 8 766 k€.

Le PPI sera présenté dans la diapositive suivante.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PPI

Accusé de réception en préfecture
068-20066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Compte financier unique
2024

	2024		2024		RAR 2024	Inscription 2025	Montant total 2025	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	RAR 2025 à financer sur 2026	Total Réalisé + Engagé en RAR sur budget 2026
	Cout projet réévalué	Montant PPI	Réalisé								
5A3F	15 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €			1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	1 000 000 €
Déchetterie Ouest	4 616 165 €	3 116 165 €	2 251 536 €	864 629 €		1 500 000 €	2 364 629 €	2 100 000 €	1 975 804 €	218 221 €	2 194 025 €
CINE-Petite Camargue	4 200 000 €	182 000 €	46 346 €	105 598 €		200 000 €	305 598 €	25 464 €	101 318 €	11 146 €	112 464 €
Pôle Hagenthal Le Bas	4 900 000 €	693 363 €	72 347 €	621 016 €		3 250 000 €	3 871 016 €	3 666 222 €	960 449 €	2 705 774 €	3 666 222 €
Schéma directeur 2020-2032 des pistes cyclables	11 032 000 €	749 608 €	290 233 €	459 376 €		1 580 000 €	2 039 376 €	1 100 000 €	653 537 €	467 749 €	1 121 285 €
Fonds de concours	5 180 121 €	700 000 €	698 259 €			975 025 €	975 025 €	516 000 €	933 143 €	- €	933 143 €
Panneaux Photovoltaïques Projet Village Neuf	1 008 000 €	95 960 €	9 216 €	86 744 €		900 000 €	986 744 €	942 959 €	38 647 €	954 399 €	993 047 €
Accessibilité et mise aux normes des déchetteries	1 110 000 €	415 405 €	- €			450 000 €	450 000 €	547 467 €	129 144 €	418 324 €	547 467 €
Panneaux Photovoltaïques Projet Maison de santé	15 000 €	- €	- €			15 000 €	15 000 €				- €
Réhabilitation Centre nautique	2 679 000 €	24 000 €	- €	24 000 €		20 661 €	44 661 €	26 361 €	17 940 €	8 421 €	26 361 €
Tourisme - Parc des carrières	300 000 €	- €	- €	36 656 €		28 650 €	65 306 €	39 619 €	2 964 €	36 656 €	39 620 €
Bâtiment crèche Landser	2 655 000 €	- €	- €			155 000 €	155 000 €		- €	- €	- €
Etudes ZAC Quartier du Lys	1 020 670 €	757 973 €	592 806 €	174 161 €		411 000 €	585 161 €	1 208 215 €	393 439 €	196 751 €	590 190 €
ZA existantes refection de	500 000 €	- €	- €				- €			- €	- €
ZAI Hégenheim - rue des Landes	1 000 000 €	1 000 000 €	22 585 €	930 425 €		50 000 €	980 425 €	1 000 882 €	748 624 €	270 371 €	1 018 995 €
Aire GDV (selon schéma départemental)	9 000 000 €	- €	- €			500 000 €	500 000 €		- €	- €	- €
TRAM 3	594 102 €	597 742 €	465 550 €	15 110 €		- €	15 110 €	128 122 €	58 333 €	70 220 €	128 552 €
Piscine durable	979 080 €					100 000 €	100 000 €	100 000 €	- €	88 560 €	88 560 €
TOTAL PPI	65 789 138	9 332 216	5 448 878	3 317 713	11 035 336	14 353 049	12 401 312	7 013 340	5 446 590	12 459 930	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (SERVICES)

Compte financier unique
2025

Les enveloppes d'investissement courantes correspondent aux dépenses d'entretien et de bon fonctionnement du patrimoine, par service et par compétence de l'agglomération.

Pour l'exercice 2025, le budget s'élevait à 5 451 766,71 €, auquel s'ajoutaient 1 548 304,57 € de restes à réaliser issus de l'exercice 2024.

Le prévisionnel présenté lors du Groupe de travail Finances faisait état d'un réalisé attendu de 4 568 244,28 €. Le montant effectivement constaté s'élève à 4 268 972,35 €, en incluant des engagements à reporter sur l'exercice 2026 à hauteur de 969 023,68 €.

Le détail des enveloppes par service sera présenté dans la diapositive suivante.

À titre de comparaison, en 2024, les dépenses s'élevaient à 3 729 919,14 € en réalisé et 1 584 304,57 € en reports, soit un total de 5 314 223,31 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (SERVICES)

	Réalisé 2024	RAR 2024	Inscription 25	Budget 2025	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	Total Réalisé + Engagé en RAR sur budget 2026
SPORT	402 926,43	157 678,22	535 800,00	693 478,22	620 000,00	457 616,75	152 093,60	609 710,35
DECHETS MENAGERS	1 329 240,50	871 499,05	1 210 892,14	2 082 391,19	2 300 000,00	1 561 867,29	367 155,99	1 929 023,28
ACQUISITIONS FONCIERES	75 041,90	0,00	359 000,00	359 000,00	0,00	8 600,00	0,00	8 600,00
TRANSPORTS - MOBILITE	482 269,81	109 988,00	342 500,00	452 488,00	320 000,00	173 177,28	54 922,29	228 099,57
VOIRIE	524 739,89	12 919,08	177 000,00	161 269,08	120 000,00	136 007,19	22 822,80	158 829,99
TOURISME	220 747,53	41 099,44	33 400,00	74 499,44	55 000,00	52 178,62	11 665,93	63 844,55
PATRIMOINE	265 461,76	255 551,27	182 300,00	437 851,27	373 000,00	365 955,73	23 175,20	389 130,93
SERVICE DU PATRIMOINE	46 652,23	2 709,18	20 000,00	22 709,18	20 000,00	22 269,18		22 269,18
SERVICE URBANISME	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00	9 519,08	9 519,08		9 519,08
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)	6 642,00	0,00	9 200,00	9 200,00	0,00	3 600,00		3 600,00
SERVICE AMENAGEMENT	3 205,39	612,00	4 500,00	5 112,00	2 822,40	6 992,28		6 992,28
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00	0,00	28 100,00	28 100,00	25 000,00	21 593,47		21 593,47
ENVIRONNEMENT - CLIMAT AIR - ENERGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SERVICE HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	2 418,00	2 418,00		2 418,00
MEDIATHEQUE	9 994,00	5 162,93	78 200,00	83 362,93	50 000,00	73 936,90	2 046,00	75 982,90
SANTE	709,20	484,80	0,00	484,80	484,80	484,80		484,80
ADMINISTRATION GENERALE	194 451,56	81 780,32	826 430,00	908 210,32	600 000,00	332 685,27	309 988,27	642 673,54
PROMOTION LANGUE REGIONALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	3 033,75		5 000,00	5 000,00	0,00	802,12		802,12
MULTI-ACCUEILS	164 358,79	44 820,28	71 190,00	116 010,28	70 000,00	70 244,71	25 153,60	95 398,31
CENTRES DE LOISIRS	444,00		0,00	0,00				0,00
TOTAL	3 729 918,74	1 584 304,57	3 896 112,14	5 451 766,71	4 568 244,28	3 299 948,67	969 023,68	4 268 972,35

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (SERVICES)

Exemples de dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 :

Contournement Est (boulevard intercommunal Sud – études) : 355 k€

Autres voiries :

- ZAI Liesbach : 94 k€
- Cheminements piétons RD 607 – Huningue : 52 k€
- Démolition de l'ancienne douane – Hégenheim : 20 k€

Aménagements et autres études :

- Multi-accueil de Ranspach-le-Bas (AMO, contrôle technique, étude géotechnique) : 12 k€
- Décret tertiaire : 27 k€
- Renouvellement de la solution SIG : 18 k€
- Aménagements (mise en compatibilité SCOT/PLU, étude Hésingue, étude de densification des zones d'activités) : 45 k€
- AMO aires de services cyclables : 50 k€
- ZAI Carrefour de l'Europe – Bartenheim (étude et diagnostic de modernisation VRD) : 45 k€
- Transports publics – détection bus, priorité aux feux et étude du PEM de Sierentz : 60 k€
- Mobilité durable – études PDMS : 40 k€

Matériel roulant – Déchets ménagers : 400 k€

Sport :

- COSEC de Village-Neuf : 50 k€
- COSEC d'Hégenheim : 121 k€
- Piscine couverte de Village-Neuf : 81 k€
- Centre nautique Pierre-de-Coubertin – Saint-Louis : 276 k€

Accusé de réception en préfecture
068-20066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Compte financier unique

2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN CHAPITRES

 Compte financier unique
 2025

Une présentation par chapitre des recettes d'investissement est proposée pour l'exercice 2025.

Les recettes d'investissement pour l'année 2025 s'élèvent à 16 926 797,67 €, auxquelles nous pouvons ajouter des restes à réaliser à hauteur de 2 508 903,55 € soit un montant total de 19 435 701,22€

Lors de la présentation au Groupe de travail Finances, le montant prévisionnel s'élevait à 18 790 036,11 €. Un travail a depuis été mené sur la mise à jour des différentes subventions et des engagements, permettant d'affiner ces montants mais également des écritures d'ordre du chapitre 040.

Recettes d'investissement		CA 2024	Budget 2025	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	RAR	Total Réalisé et RAR
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	-	11 250 614,14				-
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-	500 000,00				-
10.	Dotations, fonds divers et réserves	5 563 480,08	10 856 589,50	10 493 603,89	10 914 986,32		10 914 986,32
13.	Subventions d'investissement	1 408 500,10	4 676 782,50	4 056 372,22	1 534 435,67	2 508 903,55	4 043 339,22
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 137,40	3 500,00	1 060,00	1 060,00		1 060,00
23.	Immobilisations en cours				2 280,00		2 280,00
27.	Autres immobilisations financières				11 872,95		11 872,95
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 575 268,74	4 143 000,00	3 850 000,00	4 074 151,90		4 074 151,90
041.	Opérations patrimoniales	241 487,88	690 000,00	389 000,00	388 010,83		388 010,83
Total		10 789 874,20	32 120 486,14	18 790 036,11	16 926 797,67	2 508 903,55	19 435 701,22

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2024	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	RAR	Total Réalisé et RAR
Total	15 701 695,29	28 609 538,06	21 357 787,16	6 883 224,72	28 241 011,88
Recettes d'investissement	CA 2024	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	RAR	Total Réalisé et RAR
Total	10 789 874,20	18 790 036,11	16 926 797,67	2 508 903,55	19 435 701,22
Résultat d'Investissement	- 7 922 539,19	- 9 819 501,95	- 4 430 989,49		- 8 805 310,66

Le résultat d'investissement s'élève à - 8 805 310,66 €, corrigé des RAR en dépenses et en recettes.

À titre de comparaison, l'hypothèse retenue faisait apparaître un résultat de - 9 819 501,95 €.

RESULTAT DE CLOTURE

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Fonctionnement	Dépenses	63 998 562,09	64 817 498,65	71 757 257,10	71 139 337,63	73 067 370,50	75 645 651,98
	Recettes	69 164 097,50	67 216 543,33	73 451 698,30	81 832 658,11	90 859 755,82	93 260 789,14
Résultat de fonctionnement :		5 165 535,41	2 399 044,68	1 694 441,20	10 693 320,48	17 792 385,32	17 615 137,16
Investissement	Dépenses	14 738 224,16	27 165 756,59	13 836 352,12	9 586 164,04	15 701 695,29	21 357 787,16
	Recettes	12 078 325,99	24 828 256,33	13 562 224,07	5 503 204,79	10 789 874,20	16 926 797,67
Résultat d'investissement de l'exercice :		- 2 659 898,17	- 2 337 500,26	- 274 128,05	- 4 082 959,25	- 4 911 821,09	- 4 430 989,49
Intégration des RAR de dépenses :		7 519 939,18	2 854 897,06	2 753 519,97	1 901 043,77	5 514 556,60	6 883 224,72
Intégration des RAR de recettes :		7 700 143,47	5 903 695,08	1 566 389,61	1 540 997,45	2 503 838,50	2 508 903,55
Résultat d'investissement corrigé des RAR :		- 2 479 693,88	711 297,76	- 1 461 258,41	- 4 443 005,57	- 7 922 539,19	- 8 805 310,66
Résultat de clôture		2 685 841,53	3 110 342,44	233 182,79	6 250 314,91	9 869 846,13	8 809 826,50
<i>Dissolution budget ZA Attenschwiller</i>						335 298,26	
Résultat 2024						10 205 144,39	8 809 826,50

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'élève à 8 809 826,50€. Ce résultat sera donc affecté au budget 2026.

Le résultat de clôture est en diminution de 1 395 k€, en raison du déficit de la section d'investissement, lequel est en augmentation par rapport à l'exercice 2024.



Les orientations budgétaires dans le cadre de la construction budgétaire 2026



Le budget principal

CONTEXTE

La préparation du budget 2026 a débuté en septembre 2025.

Cette préparation budgétaire a été anticipée en raison des élections municipales de mars 2026, lesquelles rendent l'exercice plus complexe.

Lors du dernier Groupe de travail Finances, plusieurs hypothèses ont été présentées, tant sur le résultat 2025 que sur le budget 2026.

Quelques ajustements ont été opérés, sans toutefois remettre en cause la complexité du budget 2026, marqué par :

- un résultat en diminution 2025,
- une loi de finances contrainte, encore très floue à ce stade,
- et la nécessité de maintenir le financement des compétences et des projets de l'exercice 2026.

L'objectif principal, en lien avec la note de cadrage, était de réduire de 2 % la section de fonctionnement et de 5 % les enveloppes d'investissement courant par service, afin de préserver la capacité financière nécessaire au financement des projets inscrits au PPI.

Aucun nouveau projet n'a été inscrit au PPI.

Les données présentées dans ce document sont le fruit des réunions d'arbitrage qui se sont tenues au cours du mois de novembre.

Elle intégrera également les effets des transferts de charges entre chapitres résultant de la nouvelle DSP transport et de l'adhésion au SIVOM mais également l'ensemble des impacts liés au projet de loi de finances présenté en amont (Dilico, FCTVA et CFE).

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget principal

IMPACT FONCTIONNEMENT 2026

- DSP - Exploitation et gestion du réseau de SLA :
Renouvellement de la DSP transport en forfait de charges, pour une offre finale à 7 410 k€ de dépenses et 2 656 k€ de recettes.

Auparavant, la DSP était en CFF, et le budget principal prenait en charge la contraction des dépenses et des recettes.

- Adhésion au SIVOM avec transfert financier entre le chapitre 011 au chapitre 65 : 5 190 € avec une TVA à 10%.
- Gestion des déchetteries de Kembs, Sierentz, Bartenheim, MLH et Leymen (hauts de quai) : 515 160 € (Impact sur le fonctionnement en 2026).
- Assurances 2026-2029 : une forte augmentation sur le lot 2 « responsabilités et risques » mais qui n'impactera pas le budget principal mais le budget de l'eau (refacturation liée à la nature des sinistres).
- Nettoyage des bâtiments de SLA 2026-2029 : **nous avons réussi à maintenir les coûts en diminuant les prestations.**
- DSP - Gestion et l'exploitation d'un service public d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) & Prestations Enfance et Jeunesse.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 92 707 942,50€.

Un travail a été réalisé avec les services, lors des réunions d'arbitrage, pour atteindre la diminution souhaitée de 2%, détail du chapitre 011 dans les slides suivantes.

Prise en compte de la nouvelle DSP transport, et de l'adhésion au SIVOM ce qui a généré des bascules de crédit entre les chapitres 65 et 011, mais également de l'augmentation du FPIC et du DILICO.

Concernant le fonctionnement, des impacts significatifs sont à prévoir en lien avec les renouvellements de marchés ou de DSP, ainsi qu'avec les transferts de charges entre chapitres.

Un virement de la section d'investissement d'un montant de 8 536 634,10€ permet de financer les investissements, mais aucune marge de manœuvre supplémentaire n'est possible.

Dépenses de fonctionnement		Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
011	Charges à caractère général	19 116 738,39	17 575 704,79	14 288 235,00
012	Charges de personnel	15 091 000,00	14 892 596,23	15 911 000,00
014	Atténuations de produits	27 853 405,00	27 659 343,60	28 752 209,47
65	Autres charges de gestion courante	12 400 162,15	10 909 549,04	20 699 388,93
66	Charges financières	518 000,00	498 957,86	421 600,00
67	Charges exceptionnelles	33 470,00	31 657,44	18 800,00
68	Dotations aux amortissementS et provisions	25 000,00	3 691,12	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	11 250 614,14	-	8 536 634,10
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 143 000,00	4 074 151,90	4 065 075,00
Total		90 431 389,68	75 645 651,98	92 707 942,50

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - 012

Prévisionnel des dépenses de personnel pour l'exercice 2026 : 15 911 000 € + 820 000 € (dont environ 270 000 € pour des postes subventionnés).

Au sujet des évolutions :

- Impact de la revalorisation de la contribution CNRACL : +3 %, soit 180 000 €.
- Impact de l'évolution mécanique des carrières et des promotions (GVT, avancements de grade, etc.) : 290 000 €.
- Impact des créations de postes 2026 et des renforts de services liés aux arrêts maladie : 250 000 €.
- Impact de l'année pleine des créations / suppressions de postes actées en 2025 : 100 000 €.

FISCALITE

En l'absence de loi de finances pour 2026, il demeure particulièrement complexe de se projeter sur les évolutions de la fiscalité dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.

Les hypothèses retenues reposent donc sur les derniers éléments connus, à savoir :

- une diminution estimée entre 20 % et 25 % de la compensation de la CFE, représentant un impact d'environ 2 000 k€ ;
- une année blanche de FCTVA, n'entraînant en conséquence aucune inscription budgétaire au titre du FCTVA ;
- une évolution prévisionnelle des bases fiscales estimée à +0,8 % ; concernant les compensations de taxe d'habitation, de CVAE et une partie de la taxe foncière, l'absence de dynamique de TVA conduit à retenir des montants identiques à ceux de 2025 ;
- la dotation EAP a été revalorisée de 1,5 % ;
- les dotations d'intercommunalité, des groupements de communes ainsi que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues au niveau de l'exercice 2025.

Dès le vote de la loi de finances 2026, les données seront réactualisées afin d'ajuster les prévisions budgétaires.

FISCALITE PROFESSIONNELLE EN DETAIL EVOLUTION

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TASCOM	1 140 924,00	1 004 370,00	1 067 699,00	1 262 055,00	1 374 774,08	1 318 808,00	1 318 808,00
IFER				1 142 339,00	1 186 504,00	1 230 598,00	1 230 598,00
CFE	15 610 269,00	9 706 907,00	10 065 506,00	10 955 947,00	11 398 943,00	11 672 548,00	11 789 273,48
Compensation		6 647 589,00	7 077 815,00	7 725 836,00	8 001 898,00	8 162 114,00	6 121 585,50
CVAE	7 557 228,00	7 174 179,00	7 158 571,00	7 837 703,00	7 909 770,00	8 039 631,00	7 625 173,00
<u>Compensation</u>							
Fixe				7 625 173,00	7 625 173,00	7 625 173,00	7 625 173,00
<i>Dynamique</i>				212 530,00	284 597,00	414 458,00	-
Versement Mobilité				2 459 596,21	3 757 907,17	3 317 852,97	2 800 000,00
	24 308 421,00	24 533 045,00	25 369 591,00	30 241 137,21	32 443 292,25	32 510 953,97	29 654 839,98

Vous trouverez ci-dessus l'évolution de la fiscalité professionnelle de 2017 à 2025 et une simulation pour l'exercice 2026.

Il faut prendre en considération que la CVAE est maintenant compensée avec un socle fixe de 7 625 173€ et une variable.

Une partie de la CFE est compensée à hauteur de 8 162 114€ sur l'exercice 2025,

2 800 000 € sont prévus pour le versement mobilité en 2026.

FISCALITE – EVOLUTION DES BASES

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TFB	137 088 225	115 627 636	122 701 557	131 934 776	138 768 000	142 807 000	143 949 456
TFNB	1 429 567	1 510 411	1 569 318	1 654 790	1 697 756	1 492 250	1 504 188
THRS	116 536 000	5 419 501	6 044 834	8 563 463	8 123 756	6 441 000	6 492 528
CFE	62 829 939	39 067 836	40 519 973	44 076 971	45 866 761	46 968 000	47 343 744

Au sujet de la fiscalité une diminution des bases de la TFNB de -13,2 % a été observée sur la taxe foncière non bâtie due en grande partie au rehaussement de 20 à 30 % de l'exonération des terres agricoles, instituée par l'article 66 de la loi de finances pour 2025, qui n'avait pu être prise en compte dans les bases prévisionnelles compte tenu de la promulgation tardive de la loi, le 14 février 2025.

Concernant l'exercice 2026, la revalorisation des bases a été actée le 15 décembre à un montant de 0,8%,

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 92 707 942,50 € avec un résultat 2025 reporté de 8 809 826,50 €.

A la demande de la trésorerie, une bascule à lieu entre le chapitre 73 et 74 au sujet de la compensation de la CVAE.

Les produits des services sont en augmentation, en raison de la mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public (DSP) de transport, laquelle prévoit désormais la perception directe des recettes par la collectivité.

Recettes de fonctionnement		Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
70	Produits des services et des ventes	3 659 400,00	3 495 024,81	6 324 980,00
73	Impôts et taxes	47 995 641,00	57 132 683,80	56 409 823,00
74	Dotations et participations	29 530 415,00	21 667 126,79	20 340 988,00
75	Autres produits de gestion courante	700 250,00	981 515,52	600 765,00
77	Produits exceptionnels		5 379,97	6 300,00
78	Reprises sur provisions	23 000,00	4 603,71	10 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	161 590,00	156 787,91	135 260,00
002	Résultat reporté	8 291 093,68	8 291 093,68	8 809 826,50
013	Atténuation de charges	70 000,00	169 246,95	70 000,00
Total		90 431 389,68	91 903 463,14	92 707 942,50

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN CHAPITRE

Les prévisions d'inscriptions en dépenses d'investissement s'élèvent à 27 288 402,31€, dont 6 883 224,72 € de reste à réaliser de l'exercice 2025, à prendre également en considération le solde négatif du résultat d'investissement de 4 430 989,49 €.

Le remboursement de la dette est estimé à 2 848 050 €, tandis que les enveloppes d'investissement courant s'élèvent à 5 198 052,50 €, et le PPI atteint 12 544 085,08 € (détails fournis dans les diapositives suivantes).

Dépenses d'investissement		Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	Budget 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	6 825 871,40	6 825 871,40		4 430 989,49
13	Subventions d'invetissement	3 460,68	3 460,68		-
16.	Emprunts et dettes assimilées	2 816 650,00	2 816 396,20		2 848 050,00
20.	Immobilisations incorporelles	1 165 065,42	490 973,92	308 078,74	917 178,74
204.	Subventions d'équipement versées	653 033,16	362 997,39	159 532,15	714 786,50
	IC	5 451 766,71	3 299 948,67	969 023,68	5 198 052,50
	PPI	14 353 048,76	7 013 340,16	5 446 590,15	12 544 085,08
040.	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	161 590,00	156 787,91		135 260,00
041.	<i>Opérations patrimoniales</i>	690 000,00	388 010,83		500 000,00
	Total	32 120 486,13	21 357 787,16	6 883 224,72	27 288 402,31
	TOTAL	32 120 486,14	21 357 787,16	6 883 224,72	27 288 402,31

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PPI

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget principal

	Cout projet réévalué	Subventions	2024	2024	Montant total 2025	Réalisé 2025	RAR 2025 à financer sur 2026	2026	2027	2028	2029
			Montant PPI	Réalisé				Montant PPI	Montant PPI	Montant PPI	Montant PPI
5A3F	15 000 000 €		1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	1 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Déchetterie Ouest	4 495 561 €	1 273 000,00	3 116 165 €	2 251 536 €	2 364 629 €	1 975 804 €	218 221 €	50 000 €			
CINE-Petite Camargue	4 130 055 €	2 065 027,50	182 000 €	46 346 €	305 598 €	101 318 €	11 146 €	193 133 €	2 942 458 €	700 000 €	
Pôle Hagenthal Le Bas	4 038 569 €	679 026,26	693 363 €	72 347 €	3 871 016 €	960 449 €	2 705 774 €	300 000 €			
Schéma directeur 2020-2032 des pistes cyclables	8 540 745 €	1 622 739,19	749 608 €	290 233 €	2 039 376 €	653 537 €	467 749 €	1 129 227 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Fonds de concours	5 700 696 €		700 000 €	698 259 €	975 025 €	933 143 €	- €	1 370 000 €	907 246 €	896 024 €	896 024 €
Panneaux Photovoltaïques Projet Village Neuf	1 002 263 €	184 301,50	95 960 €	9 216 €	986 744 €	38 647 €	954 399 €				
Piscine durable	979 080 €	262 000,00			100 000 €	- €	88 560 €	826 268 €			
Accessibilité et mise aux normes des déchetteries	764 934 €		415 405 €	- €	450 000 €	129 144 €	418 324 €	67 467 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Panneaux Photovoltaïques Projet Maison de santé	20 000 €		- €	- €	15 000 €			20 000 €			
Réhabilitation Centre nautique	2 526 361 €		24 000 €	- €	44 661 €	17 940 €	8 421 €	- €	600 000 €	1 900 000 €	
Tourisme - Parc des carrières	294 620 €	22 500,00	- €	- €	65 306 €	2 964 €	36 656 €	15 000 €	120 000 €	120 000 €	
Bâtiment crèche Landser	2 500 000 €	833 333,33	- €	- €	155 000 €	- €	- €	100 000 €	1 250 000 €	1 150 000 €	
Etudes ZAC Quartier du Lys	1 427 395 €		757 973 €	592 806 €	585 161 €	393 439 €	196 751 €	244 400 €			
ZA existantes refection de chantier	4 020 000 €		- €	- €	- €			- €	1 020 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
ZAI Hegenheim - rue des Landes	1 041 580 €	200 000,00	1 000 000 €	22 585 €	980 425 €	748 624 €	270 371 €	- €			
Aire GDV (selon schéma départemental)	9 000 000 €		- €	- €	500 000 €	- €	- €	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	
TRAM 3	2 656 102 €		597 742 €	465 550 €	15 110 €	58 333 €	70 220 €	262 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
TOTAL PPI	68 137 961	6 308 594	9 332 216	5 448 878	14 353 049	7 013 340	5 446 590	7 097 495	12 469 704	11 916 024	6 546 024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PPI

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été révisé lors de la préparation budgétaire et des dernières réunions d'arbitrage.

Les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2026 s'élèvent à 7 097 495€ et un montant total de 12 544 085€ en prenant en compte les RAR de 2025.

Les subventions ont été inscrites : en rouge les subventions espérées, et en vert les subventions notifiées et en cours de versement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AP/CP

Budget principal

OPERATIONS	Montant de AP	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
CINE-Petite Camargue N°2024_5_GPRO	3 979 458,00	137 000,00	200 000,00	2 942 458,00	700 000,00					
Déchetterie Ouest N°2024_2_GPRO	4 550 000,00	3 000 000,00	1 500 000,00	50 000,00						
Equipement Déchetterie Ouest N°2024_2_GPRO	522 500,00	522 500,00	-							
Pôle Hagenthal-le-Bas N° 2024_3_GPRO	4 750 000,00	400 000,00	4 050 000,00	300 000,00						
Fonds de concours N°2024_1_REC	3 045 025,00	700 000,00	975 025,00	1 370 000,00						
Schéma directeur 2020-2030 des pistes cyclables N°2024_4_GPRO	15 300 727,00	591 500,00	1 580 000,00	1 129 227,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
5A3F N°2024_1_GPRO	15 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

Les opérations "Déchetterie Ouest" et "Équipement de la déchetterie" seront clôturées compte tenu de la finalisation de ces opérations.

Projet Piscine durable

L'estimation des travaux s'élève à 824 000 €.

Les crédits correspondants ont été intégrés au budget 2026.

L'attribution du marché est prévue pour le début de l'année 2026, conformément au planning ci-dessous.

Des demandes de subvention seront déposées dans la foulée de la délibération relative à l'AVP.

Des discussions sont en cours avec l'Agence de l'eau, pour un montant de 262 000 €. La CEA a refusé de subventionner le projet. Une DSIL a été déposée.

Début	Fin	Étiquette
16/06/2025	06/07/2025	Consultation MOE
07/07/2025	21/07/2025	Choix MOE
22/07/2025	15/09/2025	Etudes AVP
16/09/2025	01/10/2025	Validation AVP
12/11/2025	12/11/2025	Etudes PRO
13/11/2025	03/12/2025	Validation PRO
04/12/2025	23/12/2025	Préparation DCE
28/12/2025	11/02/2026	Consultation entreprises
12/02/2026	14/03/2026	Analyse offres
17/03/2026	16/04/2026	Attribution
01/05/2026	07/06/2026	Préparation
08/06/2026	07/09/2026	Travaux
08/09/2026	21/09/2026	Essais - MES
Insérez les nouvelles lignes au-dessus de celle-ci		

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Préparation budgetaire 2026

ESTIMATION AVP TRAVAUX SEPTEMBRE 2025

Estimations Travaux	Montant en € HT
	AVP
CIRCUIT 1 filtration bassin Sportif	185 000 €
CIRCUIT 2 filtration bassin Nage	85 000 €
CIRCUIT 3 filtration bassin Apprentissage	155 000 €
CIRCUIT 4 filtration bassin Pataugeoire	50 000 €
Divers électricité - Essais - Formation	45 000 €
Récupération énergie et eau bassins	150 000 €
TOTAL TRAVAUX € HT	670 000 €

Suppression du Circuit 4 pataugeoire	
Filtration	-50 000 €
Récupération énergie	-20 000 €
TOTAL TRAVAUX € HT	-70 000 €

Calendrier : Validation du programme d'opération lors du Conseil Communautaire du 1 octobre 2025.

Phase de candidature : d'octobre 2025 à février 2026, pour un premier jury prévu courant février.

Lancement de la phase offre : de avril à mai 2026.

Attribution du concours prévue au second semestre 2026.

Financement du projet :

- L'enveloppe financière nécessaire à la réalisation des travaux est estimée par l'AMO à 2 108 700 € HT (en base) ou à 2 305 000 € HT (avec options), hors prestations intellectuelles.
- Le montant des prestations intellectuelles est estimé à 28% du montant de travaux, soit 590 436 € HT (en base) ou 645 400 € HT (avec options).
- Le montant total de l'opération est évalué à 2 699 136 € HT (en base) ou à 2 950 400 € HT (avec options), auquel se rajoutent les acquisitions foncières et des études annexes telles que la recherche de gaz radon et des investigations complémentaires sur la nature des sols.

Le contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025 de la CeA prévoyait une aide financière potentielle au projet.

Ce contrat arrivant à échéance, une nouvelle demande de participation devra être sollicitée auprès de la CeA.

De même d'autres subventions (Etat – DSIL, Région Grand Est, Fonds européens, CAF, M2A ...) seront sollicitées sur la base de l'Avant-Projet produit par le futur maître d'œuvre.

Saint-Louis Agglomération a acquis le terrain en 2025 pour un montant de 87 k€, avec une subvention de 87 k€ versée par l'association de la Petite Camargue Alsacienne.

Ce projet avait été inscrit au PPI pour un montant de 4 000 000€ TTC, avec des enveloppes de travaux de 1 500 000 € en 2026 et 1 900 000 € en 2027 et 100 000 € en 2028.

Au regard du planning du projet, les crédits ont été ajustés pour couvrir les dépenses réelles, soit 193 133€ en 2026, 2 942 458 € en 2027 et 700 000 € en 2028, tandis qu'une enveloppe de 305 000 € a déjà été inscrite au budget 2025.

Crèche Landser

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Préparation budgétaire 2026

Lors d'une réunion, la CAF a alerté Saint-Louis Agglomération sur l'état du bâtiment actuel de la crèche de Landser.

Il en résulte une volonté de lancer rapidement une étude de faisabilité de projet de construction d'une nouvelle crèche de 50 places à Landser.

Pour ce faire, un **groupe de travail interne** a été constitué avec le plan d'action suivant :

- **Prise de contact avec la mairie de Landser** pour définir le terrain proposé par la commune et établir les premiers plans.
- **Consultation du service ADS** afin de vérifier la constructibilité du terrain et les contraintes liées au site.
- **Contractualisation d'une mission AMO** avec l'ADAUHR pour réaliser les études de faisabilité, le programme et l'assistance au lancement du concours.

Pour rappel, le PPI actuel ne prévoit pas de crédits en 2026, mais 1,25 M€ en 2027 et 1,15 M€ en 2028, le projet n'étant pas initialement prioritaire. Des crédits ont donc été ajoutés en 2026 pour cette opération à hauteur de 100k€.

Concernant les subventions, des demandes pourront être lancées après la délibération AVP. À ce stade, des discussions ont eu lieu avec la CAF pour un financement qui devrait atteindre au maximum 900 000 € pour un projet estimé à 3 millions d'euros env.

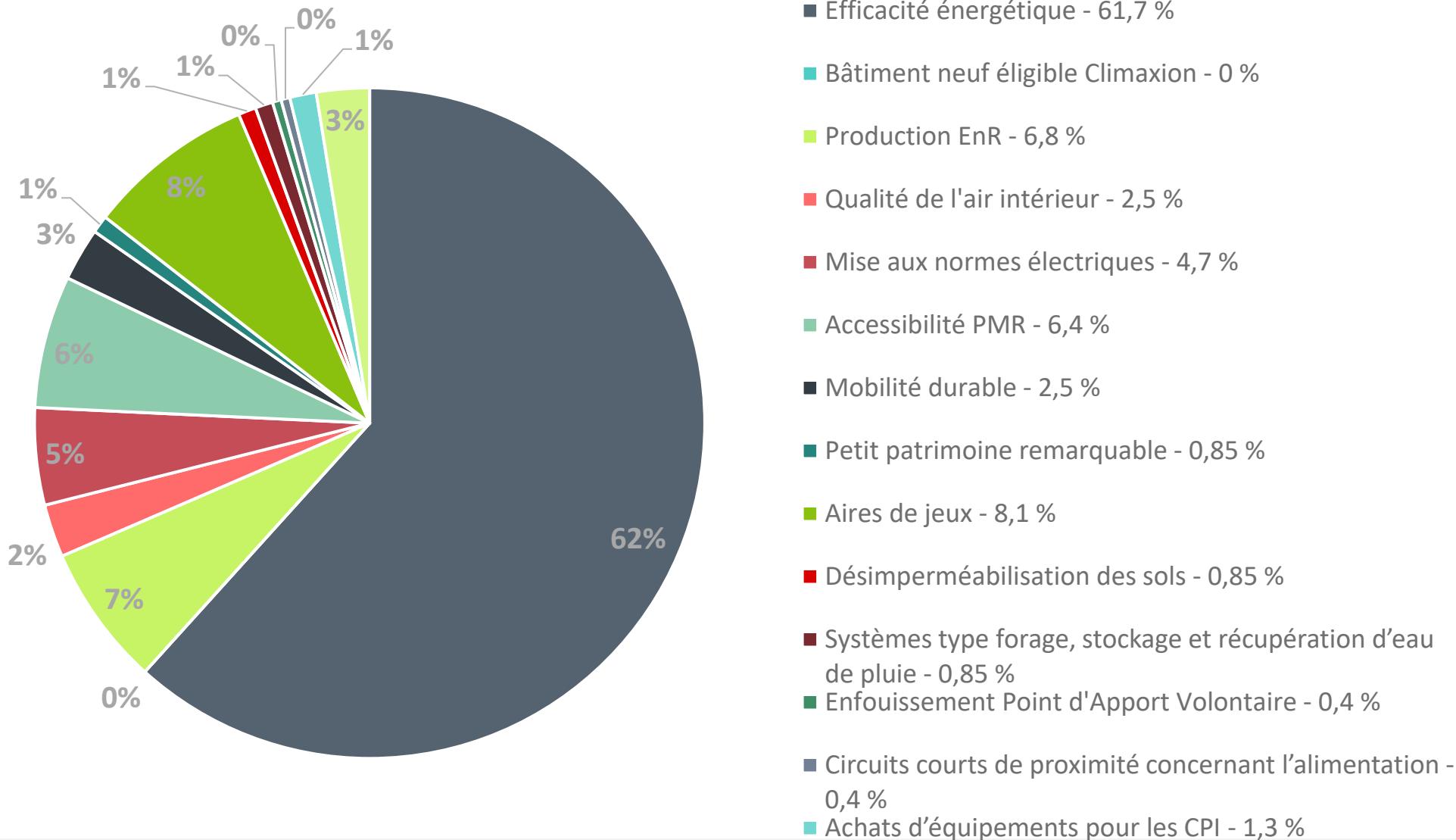
Fond de concours 2021-2026

Préparation budgétaire 2026

Liste projets	% occurrence	% budget	
Efficacité énergétique - système de chauffage	16,6%	10,3%	
Efficacité énergétique - éclairage public	14,0%	12,0%	
Efficacité énergétique - menuiseries	11,5%	6,7%	
Efficacité énergétique - isolation	6,8%	28,4%	
Efficacité énergétique - éclairage intérieur	5,1%	4,0%	62 % des projets concernent l'efficacité énergétique
Efficacité énergétique - véhicule électrique	4,3%	3,9%	
Efficacité énergétique - autre	3,4%	0,7%	
Aires de jeux	8,1%	6,8%	
Production EnR	6,8%	5,8%	
Accessibilité PMR	6,4%	3,9%	
Mise aux normes électriques	4,7%	1,1%	
Qualité de l'air intérieur	2,6%	0,1%	
Mobilité durable	2,6%	5,6%	
Enveloppe exceptionnelle	2,6%	7,9%	73 % des projets concernent la transition énergétique et écologique au sens large
Achats d'équipements pour les CPI	1,3%	0,3%	
Petit patrimoine remarquable	0,9%	0,1%	
Désimperméabilisation des sols	0,9%	0,9%	
Systèmes type forage, stockage et récupération d'eau de pluie	0,9%	0,0%	
Enfouissement Point d'Apport Volontaire	0,4%	0,4%	
Circuits courts de proximité concernant l'alimentation	0,4%	1,0%	
Bâtiment neuf éligible Climaxion	0,0%	0,0%	

Pour 78 % du budget fond de concours alloué

Répartition des projets en nombre d'occurrence



ZA Quartier du Lys

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Préparation budgétaire 2026

Des échanges ont eu lieu avec le service de gestion comptable de Mulhouse concernant la création d'un budget annexe. Nous avons rencontré des difficultés relatives à la reprise des terrains du budget principal vers ce budget annexe, notamment en ce qui concerne l'évaluation de cette reprise. La création du budget a donc été décalée, dans l'attente d'une vente sur la Zone du Techno Port qui engendra une diminution de la reprise.

Bilan pluriannuel :

- Acquisitions 8,7 M € HT
- Travaux 11,5 M € HT
- Etudes 2,8 M € HT
- Divers 1,9 M € HT

TOTAL : 24,9 M € HT

Lancement de projet en 2021 – 23 ha

Procédure de ZAC finalisée en déc.2025

Réalisation envisagée de 2026 à 2036

... - 2024	2025	2025	2026	2026	2027	2027	2028	2028	2029	2029	2030	2030	Au-delà	Au-delà
Cumulé	Total	Cumulé	Total	Cumulé	Total	Cumulé	Total	Cumulé	Total	Cumulé	Total	Cumulé	Total	Cumulé
7 136 324	114 003	7 250 327	1 290 160	8 540 487	90 000	8 630 487	30 000	8 660 487	0	8 660 487	0	8 660 487	0	8 660 487
18 887	147 580	166 467	3 246 478	3 412 945	2 130 845	5 543 790	1 132 213	6 676 002	1 132 213	7 808 215	1 443 326	9 251 540	2 187 585	11 439 125
1 335 447	429 011	1 764 458	295 218	2 059 676	202 908	2 262 584	134 959	2 397 543	134 578	2 532 122	62 318	2 594 439	161 684	2 756 124
74835	232910	307745	342099	649843	294817	944660	268383	1213044	183589	1396632	74007	1470640	574853	2045492
8 565 493	923 504	9 488 997	5 173 955	14 662 951	2 718 570	17 381 521	1 565 555	18 947 076	1 450 380	20 397 456	1 579 651	21 977 106	2 924 122	24 901 226

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (SERVICES)

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget principal

	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget 2026
SPORT	402 926,43	693 478,22	457 616,75	152 093,60	419 034,80
DECHETS MENAGERS	1 329 240,50	2 082 391,19	1 561 867,29	367 155,99	1 193 084,02
ACQUISITIONS FONCIERES	75 041,90	359 000,00	8 600,00	0,00	350 000,00
TRANSPORTS - MOBILITE	482 269,81	452 488,00	173 177,28	54 922,29	130 750,00
VOIRIE	524 739,89	161 269,08	136 007,19	22 822,80	439 000,00
TOURISME	220 747,53	74 499,44	52 178,62	11 665,93	245 000,00
PATRIMOINE	265 461,76	437 851,27	365 955,73	23 175,20	347 500,00
SERVICE DU PATRIMOINE	46 652,23	22 709,18	22 269,18		288 500,00
SERVICE URBANISME	0,00	9 600,00	9 519,08		
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)	6 642,00	9 200,00	3 600,00		6 900,00
SERVICE AMENAGEMENT	3 205,39	5 112,00	6 992,28		1 000,00
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00	28 100,00	21 593,47		8 000,00
ENVIRONNEMENT - CLIMAT AIR - ENERGIE	0,00	0,00	0,00		
SERVICE HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE	0,00	3 000,00	2 418,00		
MEDIATHEQUE	9 994,00	83 362,93	73 936,90	2 046,00	11 270,00
SANTE	709,20	484,80	484,80		
ADMINISTRATION GENERALE	194 451,56	908 210,32	332 685,27	309 988,27	608 410,00
PROMOTION LANGUE REGIONALE	0,00	0,00	0,00		
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	3 033,75	5 000,00	802,12		4 850,00
MULTI-ACCUEILS	164 358,79	116 010,28	70 244,71	25 153,60	195 730,00
CENTRES DE LOISIRS	444,00	0,00			
TOTAL	3 729 918,74	5 451 766,71	3 299 948,67	969 023,68	4 249 028,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN CHAPITRE

Recettes d'investissement		Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	Budget 2026
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	11 250 614,14			8 536 634,10
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	500 000,00			500 000,00
10.	Dotations, fonds divers et réserves	10 856 589,50	10 914 986,32		9 045 310,66
13.	Subventions d'investissement	4 676 782,50	1 534 435,67	2 508 903,55	4 137 882,55
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 500,00	1 060,00		503 500,00
23.	Immobilisations en cours		2 280,00		
27.	Autres immobilisations financières		11 872,95		
040.	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	4 143 000,00	4 074 151,90		4 065 075,00
041.	<i>Opérations patrimoniales</i>	690 000,00	388 010,83		500 000,00
Total		32 120 486,14	16 926 797,67	2 508 903,55	27 288 402,31

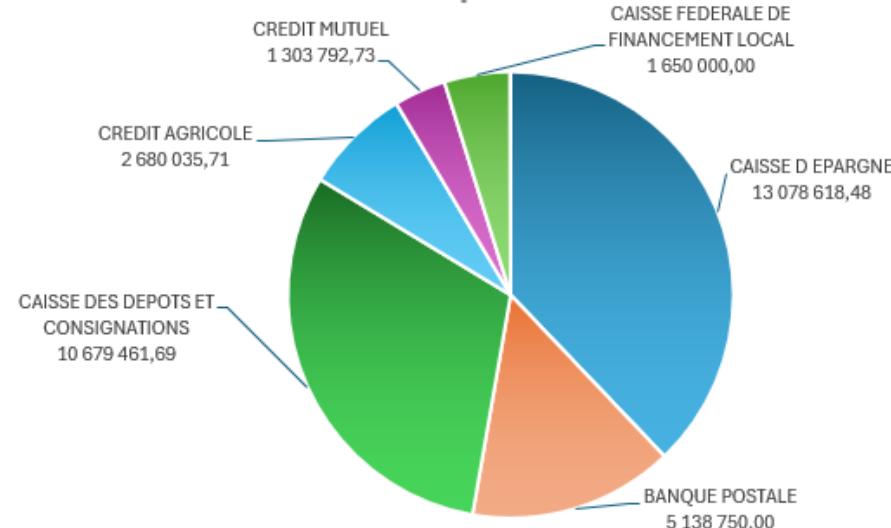
Il est toujours difficile d'estimer les subventions que nous pourrions percevoir, c'est pourquoi elles ont été inscrites en fonction des notifications reçues. Certaines subventions ont fait l'objet d'engagements et seront donc rattachées en conséquence.

Aucune recette de FCTVA a été inscrite.

DETTES

L'encours de la dette du budget principal au 01/01/2026 s'élève à 31 716 240,94€.

Structure de la dette par établissement de crédit



Type
Fixe (26 contrats)
Variable (1 contrat)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours moyen	37 804 139,42	34 540 700,78	31 716 240,94	28 871 092,70	26 235 340,77	23 585 312,33	20 922 885,39	18 355 241,21	16 074 613,30
Capital payé sur la période	3 263 438,64	2 824 459,74	2 845 148,12	2 635 751,80	2 650 028,30	2 662 426,79	2 567 644,05	2 280 627,74	2 289 550,26
Intérêts payés sur la période	567 276,45	498 200,16	389 535,88	353 306,34	319 175,54	284 654,22	249 952,09	220 036,09	193 774,28



Le budget annexe de l'adduction eau potable

Budget annexe de l'adduction eau potable

Contexte :

L'année 2025 a été une année particulièrement complexe pour le budget Eau de l'agglomération, marquée notamment par le renouvellement de la Délégation de Service Public et par la mise en place de traitements contre les PFAS sur une partie du territoire.

Ces actions ont engendré des coûts supplémentaires, principalement en fonctionnement pour l'exercice 2025, liés à la mise en place d'unités mobiles de traitement, ainsi qu'au recours à la distribution de chèques alimentaires en substitution à la distribution de bouteilles d'eau.

Des subventions ont été engagées à hauteur de 750k€ soit 250k€ pour la région, 500k€ pour l'Etat.

L'exercice 2026 s'inscrit dans la continuité de 2025, avec le maintien de charges de fonctionnement liées à la location des unités mobiles de traitement.

Des subventions ont été inscrites afin de couvrir une partie de ces dépenses, à noter aucune augmentation des tarifs pour l'exercice 2026.

A savoir que courant de l'année 2025 une ligne de trésorerie a été prise mais non actionnée en attente du financement de la part de EAP;

À prendre en considération : des travaux d'investissement à hauteur de 10 800 000 € (valeur 2025), pour trois usines de traitement pérennes, sont à prévoir en 2027.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2025 se clôture sur un montant de 9 194 061,07 € de dépenses de fonctionnement, en hausse par rapport à 2024, principalement en raison de la mise en place des unités mobiles de traitement (UMT) pour le traitement des PFAS.

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 16 854 802,16 €. Ce montant intègre notamment :

une nouvelle enveloppe budgétaire dédiée au fonctionnement des unités mobiles de traitement ;

380K€ nouvelle redevance agence de l'eau à retrouver en recettes

50 k€ pour l'entretien des espaces verts de la forêt de la Houette ;

55 k€ au titre de la compensation de défrichement.

Les recettes couvrent l'intégralité des dépenses et permettent d'effectuer un versement à la section d'investissement

Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025 DM	CFU 2025	Budget 2026
011.	Charges à caractère général - DSP	157 112,25	286 802,05	189 791,07	282 800,00	213 269,44	805 800,00
023.	Virement à la section d'investissement - DSP	-	-	-	-	-	-
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections - DSP	457 450,44	478 843,88	580 097,06	566 320,00	565 185,06	571 150,00
65.	Autres charges de gestion courante - DSP	18 771,00	278 009,55	247 492,09	250 500,00	238 532,00	322 500,00
66.	Charges financières - DSP	53 534,97	73 352,89	65 449,93	117 291,25	61 539,88	60 000,00
Sous total DSP		686 868,66	1 117 008,37	1 082 830,15	1 216 911,25	1 078 526,38	1 759 450,00
011.	Charges à caractère général - REGIE	4 550 968,39	3 955 131,26	3 864 230,09	8 974 014,00	6 839 549,87	7 492 889,40
014.	Atténuations de produits - REGIE	-	-	-	-	-	-
023.	Virement à la section d'investissement - REGIE	-	-	-	3 458 990,82	-	6 245 092,91
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections - REGIE	1 139 632,94	1 153 405,67	1 193 457,03	1 166 100,00	1 164 737,41	1 152 550,00
65.	Autres charges de gestion courante - REGIE	1 038,60	1 450,96	5 543,59	14 400,00	12 494,86	48 290,00
66.	Charges financières - REGIE	59 900,41	68 453,27	60 756,73	58 500,00	55 210,79	75 529,85
67.	Charges exceptionnelles - REGIE	28 967,43	29 351,18	275 282,95	56 200,00	29 135,68	56 000,00
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions - REGIE	11 528,87	10 021,94	23 108,45	25 000,00	14 406,08	25 000,00
Sous total REGIE		5 792 036,64	5 217 814,28	5 422 378,84	13 753 204,82	8 115 534,69	15 095 352,16
Total		6 478 905,30	6 334 822,65	6 505 208,99	14 970 116,07	9 194 061,07	16 854 802,16

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget annexe de l'adduction
eau potable

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget annexe de l'adduction
eau potable

L'exercice 2025 se clôture sur un montant de 12 147 740,12 € de recettes de fonctionnement, en hausse par rapport à 2024, principalement en raison d'un produit exceptionnel de 589 829,55 € lié au versement des excédants de l'ancienne DSP et de 289 872 € paiements pour services environnementaux.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, les recettes de fonctionnement couvrent l'intégralité des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 16 854 802,16 €.

Un montant total de 7 500 000 € a été inscrit au titre des subventions, en lien avec la convention de financement EAP.

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025 DM	CFU 2025	Budget 2026
002.	Résultat d'exploitation reporté - DSP	885 846,66	-	-			
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections - DSP	121 581,37	124 332,11	210 068,81	208 300,00	209 268,81	244 300,00
70.	Ventes produits fabriqués, prestations - DSP	1 085 078,45	1 039 209,32	1 071 605,93	1 040 000,00	1 086 380,32	1 000 000,00
74.	Subventions d'exploitation - DSP	116,76	-		-		-
75.	Autres produits de gestion courante - DSP	-	-	9 507,79	764 000,00	191 442,80	190 000,00
77.	Produits exceptionnels- DSP	-	-	1 000,00	-	589 829,55	-
	Sous total DSP	2 092 623,24	1 163 541,43	1 292 182,53	2 012 300,00	2 076 921,48	1 434 300,00
002.	Résultat d'exploitation reporté - REGIE	3 494 517,03	4 190 297,44	4 262 515,61	4 281 116,07	4 281 116,07	2 950 102,16
013.	Atténuations de charges - REGIE			3 508,71	-		-
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections - REGIE	275 380,41	276 246,42	276 246,42	275 500,00	274 467,42	260 400,00
70.	Ventes produits fabriqués, prestations - REGIE	4 715 585,16	4 648 589,07	4 838 196,26	4 680 000,00	4 439 975,47	4 440 000,00
74.	Subventions d'exploitation - REGIE	2 595,60	5 441,22	5 573,88	3 500 000,00	771 082,86	7 500 000,00
75.	Autres produits de gestion courante - REGIE	14 690,59	249 958,82	97 680,08	198 000,00	299 849,78	260 000,00
76.	Produits financiers - REGIE	-			-	-	
77.	Produits exceptionnels - REGIE	73 810,71	51 734,99	399,63	-	230,61	
78.	Reprises sur amortissements et provisions - REGIE		11 528,87	10 021,94	23 200,00	4 096,43	10 000,00
	Sous total REGIE	8 576 579,50	9 433 796,83	9 494 142,53	12 957 816,07	10 070 818,64	15 420 502,16
Total		10 669 202,74	10 597 338,26	10 786 325,06	14 970 116,07	12 147 740,12	16 854 802,16

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2025 se clôture sur un montant de 1 812 065,24 € de dépenses d'investissement. Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, une enveloppe de 9 193 560,95 € est prévue en investissement. Le détail des investissements est présenté dans la diapositive suivante.

Dépenses d'Investissement		CA 2024	Budget 25 avec DM	CFU 2025	Budget 2026
16	Emprunts et dettes assimilées - DSP	206 295,26	208 000,00	207 826,83	210 000,00
20	Immobilisations incorporelles - DSP	7 550,00	29 684,00		28 434,00
21	Immobilisations corporelles - DSP	41 597,86	228 402,14	32 004,48	223 320,66
23	Immobilisations en cours - DSP	293 034,95	1 408 061,19	23 731,00	3 630 434,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections - DSP	210 068,81	208 300,00	209 268,81	244 300,00
041	Opérations patrimoniales - DSP		-		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - DSP		-		
<i>Sous total DSP</i>		758 546,88	2 082 447,33	472 831,12	4 336 488,74
10	Dotations, fonds divers et réserves - REGIE	87 631,14	-		3 576,89
16	Emprunts et dettes assimilées - REGIE	259 062,01	222 300,00	221 476,17	222 300,00
20	Immobilisations incorporelles - REGIE		-	1 250,00	550 000,00
21	Immobilisations corporelles - REGIE	635 827,87	1 307 299,82	659 567,66	1 319 263,66
23	Immobilisations en cours - REGIE	216 811,91	2 335 828,70	173 693,59	2 401 531,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections - REGIE	276 246,42	275 500,00	274 467,42	260 400,00
041	Opérations patrimoniales - REGIE	-	100 000,00	8 779,28	100 000,00
<i>Sous total REGIE</i>		1 475 579,35	4 240 928,52	1 339 234,12	4 857 072,21
Total		2 234 126,23	6 323 375,85	1 812 065,24	9 193 560,95

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – DETAILS

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget annexe de l'adduction
eau potable

Nouvelles opérations				
Chapitre	Périmètre	Opération	Montant prévisionnel HT	Montant budgétisé HT
20	Régie	Schéma Directeur AEP	250 000,00 €	550 000 €
		Etude hydrogéologique pour définir AAC captages sensibles Niffer - Kembs - Schlierbach	250 000,00 €	
		Divers études CVM...	50 000,00 €	550 000,00 €
			550 000,00 €	
21	Régie	Branchements neufs	300 000,00 €	1 025 620,00 €
		Renouvellement électromécanique	70 000,00 €	
		Renouvellement branchements	300 000,00 €	
		Divers extensions	100 000,00 €	
		Matériel industriel	50 020,00 €	
		Informatique	2 500,00 €	
		Mobilier	2 500,00 €	
	DSP	Divers travaux réseaux	50 600,00 €	1 025 620,00 €
		Refaction toiture bâtiment surpresseurs Blotzheim	150 000,00 €	
			1 025 620,00 €	
23	Régie	1ère tranche CVM	150 000,00 €	5 449 019,00 €
		Nouvelles ressources	2 000 000,00 €	
	Régie/DSP	Crédits non affectés à conserver pour équilibre de la section de fonctionnement : financement des UMT	3 299 019,00 €	
			5 449 019,00 €	

Restes à réaliser				
Chapitre	Périmètre	Opération	Budget HT	Observations
20	DSP	Etude hydrogéologique pour l'autorisation et la définition des périmètres de protection d'un nouveau champ captant à Kembs pour la sécurisation en eau potable des unités de distribution 1 et 3 de Saint-Louis Agglomération.	28 434,00 €	28 434 €
21	Régie	Branchements neufs/renouvellement matériel électromécanique hydraulique et autre	484 755,00 €	516 964 €
	Régie	Matériel industriel - autre immo	11 516,00 €	
	DSP	Interco.Neuwiller - MO toiture bâtiment surpresseurs Kabis Blotzheim	20 693,00 €	
23	Régie	MO / Travaux Plbis Forages d'essais nouvelles ressources	548 532,00 €	582 947 €
	DSP	Divers extensions/travaux réseaux : Gesipitzen, Helfrantzkirch, Schlierbach	34 415,00 €	
		Rétablissement maillage DN150 travaux 5A3F	1128 345,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget annexe de l'adduction
eau potable

L'exercice 2025 se clôture sur un montant de 2 936 833,28 € de recettes d'investissement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, une enveloppe de 9 193 560,95 € est prévue permettant ainsi l'équilibre budgétaire de la section.

Recette d'Investissement		CA 2024	Budget 25 avec DM	CA 2025	Budget 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - DSP	-	1 030 265,03	1 030 265,03	1 124 768,04
021.	Virement de la section d'exploitation - DSP		-		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections - DSP	580 097,06	566 320,00	575 551,85	571 150,00
041.	Opérations patrimoniales - DSP	-	-	8 779,28	
10.	Dotations, fonds divers et réserves - DSP		-		
13.	Subventions d'investissement - DSP		-	167 866,50	
16.	Emprunts et dettes assimilées - DSP		-		
21.	Immobilisation en cours		1 700,00		
23.	Immobilisations en cours - DSP		-		
27.	Autres immobilisations financières - DSP		-		
<i>Sous total DSP</i>		580 097,06	1 598 285,03	1 782 462,66	1 695 918,04
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - REGIE	1 375 586,97	-		
021.	Virement de la section d'exploitation - REGIE	-	3 458 990,82		6 245 092,91
23.	Immobilisations en cours - REGIE				
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections - REGIE	1 193 267,43	1 166 100,00	1 154 370,62	1 152 550,00
041.	Opérations patrimoniales - REGIE	-	100 000,00		100 000,00
10.	Dotations, fonds divers et réserves - REGIE				
13.	Subventions d'investissement - REGIE	-			
16.	Emprunts et dettes assimilées - REGIE	115 439,80			
<i>Sous total REGIE</i>		2 684 294,20	4 725 090,82	1 154 370,62	7 497 642,91
Total		3 264 391,26	6 323 375,85	2 936 833,28	9 193 560,95

RESULTAT 2025

 Budget annexe de l'adduction
 d'eau potable

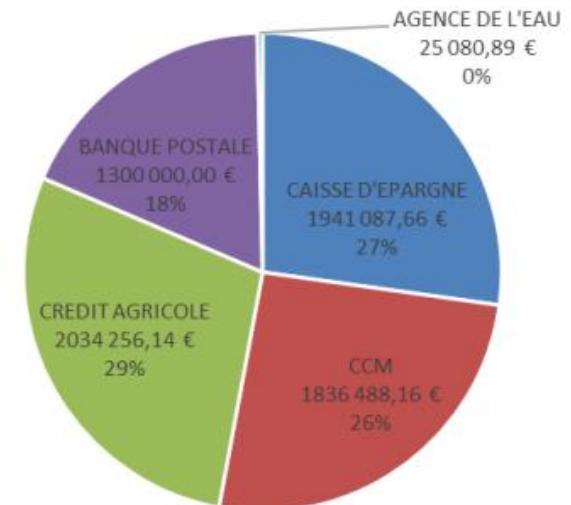
		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Fonctionnement	Dépenses	4 741 391,23	6 478 905,30	6 334 822,65	6 505 208,99	9 194 061,07
	Recettes	8 883 773,48	10 669 202,74	10 597 338,26	10 786 325,06	12 147 740,12
Résultat de fonctionnement :	4 142 382,25	4 190 297,44	4 262 515,61	4 281 116,07	2 953 679,05	
Investissement	Dépenses	3 280 692,10	3 093 093,06	4 577 264,45	2 234 126,23	1 812 065,24
	Recettes	5 697 497,07	6 552 350,03	5 952 851,42	3 264 391,26	2 936 833,28
Résultat d'investissement de l'exercice :	2 416 804,97	3 459 256,97	1 375 586,97	1 030 265,03	1 124 768,04	
Intégration des RAR de dépenses :	1 037 640,93	2 889 707,15	781 797,08	695 948,49	1 128 344,93	
Intégration des RAR de recettes :	-	-	-	-	-	
Résultat d'investissement corrigé des RAR :	1 379 164,04	569 549,82	593 789,89	334 316,54	-	3 576,89
Résultat de clôture	5 521 546,29	4 759 847,26	4 856 305,50	4 615 432,61		2 950 102,16

Le résultat de clôture du budget annexe de l'adduction d'eau potable s'élève à 2 950 102,16€, il est en diminution dû au coût de fonctionnement des UMT sur cet exercice.

DETTES

L'encours de la dette au 01/01/2026 s'élève à 6 242 981,87€.

Type
Fixe (25 contrats)
Variable (1 contrat)
Taux 0 (1 contrat)



Structure de la dette par établissement de crédit

Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours moyen	7 136 912,85 €	6 672 235,64 €	6 242 981,87 €	5 815 423,45 €	5 410 472,94 €	5 016 144,65 €	4 620 572,75 €	4 220 762,20 €	3 823 949,97 €
Capital payé sur la période	465 357,26 €	429 302,98 €	430 817,19 €	407 661,50 €	396 465,04 €	397 106,90 €	400 715,30 €	397 057,11 €	394 267,06 €
Intérêts payés sur la période	127 306,82 €	117 569,82 €	108 798,70 €	100 066,35 €	92 443,10 €	85 999,37 €	77 566,45 €	70 099,86 €	62 694,07 €

Structure de la dette par établissement de crédit



Le budget annexe de l'assainissement (DSP+Régie)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

 Budget annexe de
l'assainissement

L'exercice 2025 se clôture sur un montant de 8 530 696,61 € de dépenses de fonctionnement, en diminution par rapport à 2024.

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 14 822 741,37 € avec un versement à la section d'investissement en augmentation pour un montant de 1 930 562,33€ permettant de financer les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026, à prendre également en considération le versement 2 200 000€ au titre des autres taxes et redevances en augmentation par rapport à 2025 + 1 200k€ liés au reversement des redevances performance AERM.

Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
011	Charges à caractère générales - DSP	1 565 567,97	1 318 134,58	1 302 635,52	3 002 199,34	1 394 723,35	2 419 550,00
65	Autres charges de gestion courante -DSP	1 117 459,24	1 105 368,18	1 254 901,19	1 337 532,71	582 588,18	1 688 438,58
66	Charges financières - DSP	104 497,69	418 800,61	209 966,92	200 000,00	173 773,26	165 000,00
67	Charges exceptionnelles - DSP	-	-	120,00	10 000,00	39 972,88	10 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions - DSP	17 772,37					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections - DSP	2 223 302,84	2 182 454,15	2 168 927,71	2 241 750,00	2 665 498,06	2 223 150,00
Sous total DSP		5 028 600,11	5 024 757,52	4 936 551,34	6 791 482,05	4 856 555,73	6 506 138,58
011	Charges à caractère générales - REGIE	1 945 427,51	1 622 241,37	1 679 703,97	1 683 578,46	1 368 712,61	3 623 610,46
65	Autres charges de gestion courante - REGIE	10 446,00	9 268,96	11 598,33	23 300,00	29 964,22	191 560,00
66	Charges financières - REGIE	401 095,21	365 964,75	337 905,59	316 000,00	306 666,52	285 300,00
67	Charges exceptionnelles - REGIE	967 908,31	155 432,83	250 789,57	334 100,00	89 006,60	400 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions - REGIE	11 544,09	14 856,65	19 256,15	21 000,00	36 798,51	40 000,00
023	Virement à la section d'investissement - REGIE	-			566 376,37		1 930 562,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections - REGIE	1 774 545,63	1 794 204,68	1 876 964,79	2 280 490,00	1 842 992,42	1 845 570,00
041	Atténuations de produits- REGIE		-				
002	Résultat d'exploitation reporté REGIE		-				
Sous total REGIE		5 110 966,75	3 961 969,24	4 176 218,40	5 224 844,83	3 674 140,88	8 316 602,79
Total		10 139 566,86	8 986 726,76	9 112 769,74	12 016 326,88	8 530 696,61	14 822 741,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Document annexe de
l'assainissement

L'exercice 2025 se clôture sur un montant de 13 133 137,98 € de recettes de fonctionnement, en hausse par rapport à 2024, principalement en raison du résultat reporté et d'un produit exceptionnel lié au reversement des excédants de l'ancienne DSP + 600k€.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, les recettes de fonctionnement couvrent l'intégralité des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 14 822 741,37€.

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
002	Résultat d'exploitation reporté - DSP	696 538,56	-	-	-	2 754 481,61	4 602 441,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections - DSP	423 917,75	422 883,73	176 341,25	554 700,00	536 378,29	547 600,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations - DSP	3 661 658,83	3 783 495,91	4 194 064,83	3 750 000,00	4 267 333,41	4 274 955,00
74	Subventions d'exploitation - DSP	136 005,50	-	-			
75	Autres produits de gestion courante - DSP	9 381,81	57 328,48	64 410,67		325 845,88	
76	Produits financiers - DSP	-	-	-			
77	Produits exceptionnels - DSP	830 235,28	310,00			63,67	
78	Reprises sur amortissements et provisions - DSP		17 772,37				
Sous total DSP		5 757 737,73	4 281 790,49	4 434 816,75	4 304 700,00	7 884 102,86	9 424 996,37
002	Résultat d'exploitation reporté - REGIE	1 688 894,22	2 227 659,00	2 374 138,20	2 754 481,61		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections - REGIE	655 136,45	655 136,45	657 769,85	657 800,00	657 475,15	657 700,00
013	Atténuations de charges			1 829,67			
70	Ventes produits fabriqués, prestations - REGIE	4 170 247,11	4 066 361,55	4 378 265,81	4 280 045,27	4 549 495,85	4 700 045,00
74	Subventions d'exploitation - REGIE	54 253,60	48 266,42	5 573,88		14 688,20	
75	Autres produits de gestion courante - REGIE	9 123,31	3 507,99	0,54		2 481,81	
76	Produits financiers	-	27,04	-			
77	Produits exceptionnels - REGIE	31 834,04	66 571,93	-		21 387,61	
78	Reprises sur amortissements et provisions - REGIE		11 544,09	14 856,65	19 300,00	3 506,50	40 000,00
Sous total REGIE		6 609 488,73	7 079 074,47	7 432 434,60	7 711 626,88	5 249 035,12	5 397 745,00
Total		12 367 226,46	11 360 864,96	11 867 251,35	12 016 326,88	13 133 137,98	14 822 741,37

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

 Budget annexe de
l'assainissement

L'exercice 2025 se clôture sur un montant de 3 642 096,66€ de dépenses d'investissement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, une enveloppe de 9 633 487,24 € est prévue en investissement. Le détail des investissements est présenté dans la diapositive suivante.

Dépenses d'Investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
16	Emprunts et dettes assimilées - DSP	916 348,42	866 980,71	891 200,36	917 000,00	916 458,78	943 000,00
20	Immobilisations incorporelles - DSP		-				
21	Immobilisations corporelles - DSP	423 502,63	474 569,04	258 158,69	650 000,00	260 858,11	624 000,00
23	Immobilisations en cours - DSP	890 932,54	23 101,05	-	2 254 582,00		2 349 991,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections - DSP	423 917,75	422 883,73	176 341,25	554 700,00	536 378,29	547 600,00
041	Opérations patrimoniales - DSP	323 586,46	185 485,59	212 776,16	100 000,00	-	-
Sous total DSP		2 978 287,80	1 973 020,12	1 538 476,46	4 476 282,00	1 713 695,18	4 464 591,00
10	Dotations, fonds divers et réserves - REGIE	28 353,78	-				
16	Emprunts et dettes assimilées - REGIE	872 784,94	899 205,51	791 707,35	786 000,00	784 749,36	750 500,00
20	Immobilisations incorporelles - REGIE	880,00		6 525,00		6 525,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles - REGIE	500 202,03	586 369,20	279 274,34	471 000,00	286 380,74	526 000,00
23	Immobilisations en cours - REGIE	128 652,14	218 228,34	171 209,73	1 112 150,00	177 780,08	2 681 490,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections - REGIE	655 136,45	655 136,45	657 769,85	657 800,00	657 475,15	657 700,00
041	Opérations patrimoniales - REGIE	206 318,26	-		135 491,15	15 491,15	120 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - DSP	5 866,80					
Sous total REGIE		2 398 194,40	2 358 939,50	1 906 486,27	3 162 441,15	1 928 401,48	4 755 690,03
Total		5 376 482,20	4 331 959,62	3 444 962,73	7 638 723,15	3 642 096,66	9 220 281,03
RAR					371 869,37		413 206,21
Total					8 010 592,52	3 642 096,66	9 633 487,24

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – DETAILS

Document annexe de
l'assainissement

Nouvelles opérations				
Chapitre	Périmètre	Opération	Montant prévisionnel HT	Montant budgétisé HT
20	DSP	Etudes	20 000,00 €	20 000,00 €
21 - Travaux courants	Régie	Branchements neufs	300 000,00 €	1150 000,00 €
		Renouvellement électromécanique	150 000,00 €	
		Maériel roulant	22 000,00 €	
		Matériel industriel	50 000,00 €	
		Aménagements divers	4 000,00 €	
	DSP	Branchements neufs.	563 550,00 €	
		Acquisition foncière Village Neuf	60 450,00 €	
			1170 000,00 €	
23 - Programme pluriannuel	Régie	Extension réseaux EU/EP rue Breitacker Waltenheim	70 000,00 €	790 000,00 €
		Travaux Concessifs Step Sierentz - doublement filière boues	320 000,00 €	
		Reprise réseau ue de la Fontaine à Stetten	100 000,00 €	
		Géoréférencement Hagenthal Bas/Haut - Leymen	100 000,00 €	
	Régie/DSP	Chemisage réseaux	200 000,00 €	
			790 000,00 €	
Régie/DSP		Crédits non affectés à conserver pour équilibre des sections de fonctionnement / investissement	4 241 981,00 €	

Restes à réaliser				
Chapitre	Périmètre	Opération	Budget HT	Observations
21	DSP	Brachements neufs	115 951,00 €	217 887,00 €
	Régie	Branchements neufs/renouvellement matériel électromécanique hydraulique et autre	101 936,00 €	
23	Régie	Reprise réseaux Geispitzen - Travaux Rhizo. MLH	195 319,00 €	57 045,00 €
			413 206,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Document annexe de
l'assainissement

L'exercice 2025 se clôture sur un montant de 7 156 301,51€ de recettes d'investissement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, une enveloppe de 9 633 487,24 € est prévue permettant ainsi l'équilibre budgétaire de la section essentiellement dû au résultat reporté et aux écritures d'ordre.

Recette d'Investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - DSP	1 133 172,37	-		2 586 485,00	2 586 485,00	3 514 204,91
021.	Virement de la section d'exploitation - DSP		-		566 376,37		
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections - DSP	2 223 302,84	2 182 454,15	2 168 927,71	2 675 570,00	2 665 498,06	2 223 150,00
41	Opérations patrimoniales - DSP	323 586,46	185 485,59	212 776,16	100 000,00	8 158,70	
10	Dotations, fonds divers et réserves - DSP	108 381,51	-				
13	Subventions d'investissement - DSP	43 200,00	-				
26	Participation et créances rattachées	1 500,00					
27.	Autres immobilisations financières - DSP	323 586,46	185 485,59	212 776,16	100 000,00		
<i>Sous total DSP</i>		4 156 729,64	2 553 425,33	2 594 480,03	6 028 431,37	5 260 141,76	5 737 354,91
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - REGIE	512 681,19	1 525 298,72	1 554 136,11			
021.	Virement de la section d'exploitation - REGIE	-					1 930 562,33
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections - REGIE	1 774 545,63	1 794 204,68	1 876 964,79	1 846 670,00	1 842 992,42	1 845 570,00
041.	Opérations patrimoniales - REGIE	206 318,26	-		135 491,15	7 332,45	120 000,00
10.	Dotations, fonds divers et réserves - REGIE	251 506,20	-	5 866,80			
13.	Subventions d'investissement - REGIE		13 167,00			45 834,88	
<i>Sous total REGIE</i>		2 745 051,28	3 332 670,40	3 436 967,70	1 982 161,15	1 896 159,75	3 896 132,33
Total		6 901 780,92	5 886 095,73	6 031 447,73	8 010 592,52	7 156 301,51	9 633 487,24

RESULTAT 2025

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Fonctionnement	Dépenses	8 349 674,70	10 139 566,86	8 986 726,76	9 112 769,74	8 530 696,61
	Recettes	10 706 836,72	12 367 226,46	11 360 864,96	11 867 251,35	13 133 137,98
Résultat de fonctionnement :		2 357 162,02	2 227 659,60	2 374 138,20	2 754 481,61	4 602 441,37
Investissement	Dépenses	5 035 266,23	5 376 482,20	4 331 959,62	3 444 962,73	3 642 096,66
	Recettes	6 681 119,79	6 901 780,92	5 886 095,73	6 031 447,73	7 156 301,51
Résultat d'investissement de l'exercice :		1 645 853,56	1 525 298,72	1 554 136,11	2 586 485,00	3 514 204,85
Intégration des RAR de dépenses :		1 144 768,68	438 373,59	353 207,28	371 869,37	413 206,21
Intégration des RAR de recettes :		-	-	-		
Résultat d'investissement corrigé des RAR :		501 084,88	1 525 298,72	1 200 928,83	2 214 615,63	3 100 998,64
Résultat de clôture		2 858 246,90	3 752 958,32	3 575 067,03	4 969 097,24	7 703 440,01

Le résultat de clôture du budget annexe de l'assainissement s'élève à 7 703 440,01€ € avec un report de résultat de 5 340 996,61€

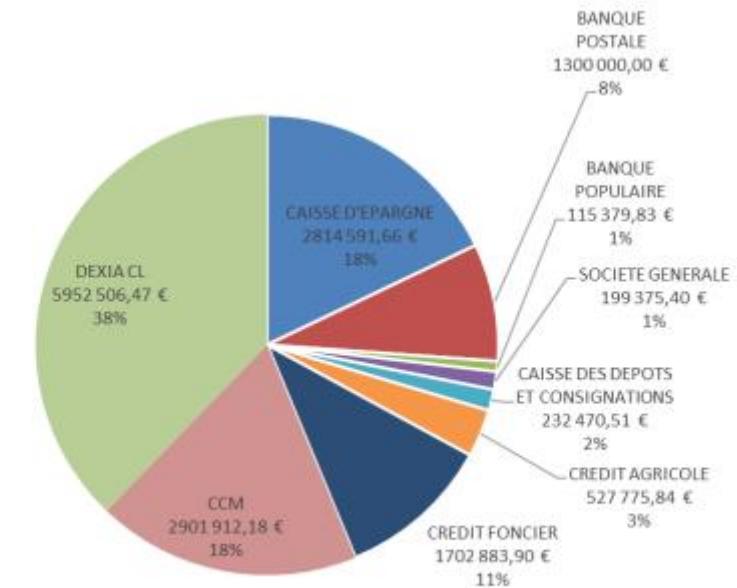
DETTES

 Document annexe de
 l'assainissement

L'encours de la dette au 01/01/2026 s'élève à 12 363 785,73€.

Structure de la dette par type de taux

Type
Fixe (47 contrats)
Variable (2 contrat)



Structure de la dette par établissement de crédit

Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours moyen	15 746 895,79 €	14 064 992,83 €	12 363 785,73 €	10 670 418,31 €	8 969 834,67 €	7 219 187,90 €	5 425 766,64 €	4 529 132,99 €	3 744 665,16 €
Capital payé sur la période	1 681 902,96 €	1 701 207,14 €	1 693 367,42 €	1 700 584,19 €	1 750 646,78 €	1 793 421,26 €	896 633,65 €	784 467,83 €	778 453,49 €
Intérêts payés sur la période	574 414,56 €	509 362,08 €	443 976,18 €	378 785,92 €	311 419,36 €	243 613,71 €	175 011,51 €	144 617,72 €	115 388,06 €



Le budget annexe de la pépinière d'entreprise à Schlierbach

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2025 est clôturé avec un résultat de fonctionnement d'un montant de 14 962,90 €, les dépenses sont stables en comparaison à l'exercice 2024, en revanche les recettes sont en diminution de 44k€.

Concernant le budget 26, celui-ci s'équilibre avec un versement du budget principal à hauteur de 69k€ contre 25k€ pour l'exercice 2025.

FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Dépenses de gestion	198 824,25	216 780,00	200 309,75	215 130,00
011 - Charges à caractère général	87 309,86	103 100,00	91 055,79	103 420,00
023 - Virement à la section d'investissement	-	-		
65 - Autres charges courantes	584,87	700,00	579,89	500,00
66 - Charges financières	4 744,37	3 800,00	3 628,06	2 600,00
67 - Charges exceptionnelles	3 165,91	5 000,00	1 820,62	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	103 019,24	104 180,00	103 225,39	103 610,00
Recettes de gestion	259 261,92	216 780,00	215 272,65	215 130,00
70 - Produit des services	1 250,86	1 000,00	598,04	800,00
74 - Dotations et Participations				
75 - Autre produit de gestion courante	69 190,47	82 000,00	81 324,02	82 000,00
77 - Produits exceptionnels	73 922,32	26 092,33	25 842,33	70 067,10
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 070,59	47 250,00	47 070,59	47 300,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	67 827,68	60 437,67	60 437,67	14 962,90
Résultat fonctionnement	60 437,67 €	0,00 €	14 962,90 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Dépenses d'investissement (hors D16)	121 808,46	231 854,76	183 346,56	153 053,59
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	1 579,50			
20 - Immobilisation incorporelles	5 439,18	37 500,00	31 933,08	66 153,59
21 - Immobilisation corporelles	29 149,03	104 104,76	69 409,49	1 000,00
23 - Immobilisation en cours	38 570,16	43 000,00	34 933,40	38 600,00
16 - Emprunt et dette assimilées (16)	47 070,59	47 250,00	47 070,59	47 300,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				
041 - Opération patrimoniales				
Recettes d'investissement	246 123,22	231 854,76	229 790,15	153 053,59
001 - Excédent d'investissement reporté		124 314,76	124 314,76	46 443,59
10 - Dotations, fonds divers et réserves	139 143,98			
13 - Subventions d'investissement		3 360,00		
16 - Emprunt et dette assimilées	3 960,00		2 250,00	3 000,00
21 - Immobilisations corporelles				
021 - Virement de la section d'exploitation				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 019,24	104 180,00	103 225,39	103 610,00
041 - Opération patrimoniales				
RAR				
Résultat investissement	124 314,76 €	0,00 €	46 443,59 €	0,00 €
RAR	101 531,39			
Total	22 783,37			
Résultat de l'exercice	83 221,04 €	0,00 €	61 406,49 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget annexe de la
Pépinière d'entreprise à Schlierbach

L'exercice 2025 est clôturé avec un résultat d'investissement d'un montant de 46 443,59€ soit un résultat de clôture de 61 406,49€.

Concernant le budget 26, l'excédent antérieur apporte les recettes pour financer les dépenses d'investissement avec des travaux de mise en conformité ERP, et un adoucisseur d'eau.

DETTES

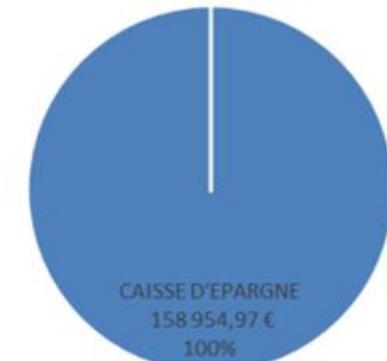
Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Budget annexé de la
Pépinière d'entreprise à Schlierbach

L'encours de la dette au 01/01/2026 s'élève à 91 201,41€.

Structure de la dette par type de taux

Type
Fixe (1 contrat)



Structure de la dette par établissement de crédit

Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	158 954,97 €	125 634,81 €	91 201,41 €	55 617,55 €	18 844,81 €
Capital payé sur la période	33 320,16 €	34 433,40 €	35 583,86 €	36 772,74 €	18 844,81 €
Intérêts payés sur la période	4 836,00 €	3 722,76 €	2 572,30 €	1 383,42 €	233,27 €



Le budget annexe de la zone d'activité «Technoparc» à Hésingue

Le budget annexé de la zone d'activité
 « Technoparc » à Hésingue

FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BUDGET 2026
Dépenses de gestion	1 429 895,99	-	1 427 295,99
011 - Charges à caractère général	111 150,00		108 550,00
65 - Autres charges courantes	-		-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 318 745,99	-	1 318 745,99
Recettes de gestion	2 960 832,57	1 607 227,39	4 795 017,15
70 - Produit des services			1 835 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 353 605,18		1 352 789,76
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 607 227,39	1 607 227,39	1 607 227,39
023 - Opération d'ordre de transfert entre section			
Résultat fonctionnement	1 530 936,58 €	1 607 227,39 €	3 367 721,16 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement (hors D16)	2 672 351,17	1 318 745,99	2 671 535,75
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	1 318 745,99	1 318 745,99	1 318 745,99
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 353 605,18		1 352 789,76
Recettes d'investissement	2 672 351,17	-	2 671 535,75
16 - Emprunt et dette assimilées	1 353 605,18		1 352 789,76
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 318 745,99		1 318 745,99
Résultat investissement	0,00 €	-1 318 745,99 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	1 530 936,58 €	288 481,40 €	3 367 721,16 €

Le résultat 2025 s'élève à 284 981,40 €.

Le budget 2025 est présenté en sur équilibre en section de fonctionnement dû au résultat antérieur et en équilibre en section d'investissement pour un montant de 3 367 721,16€.

Inscription de la vente DUVAL pour 1 835 000€



Le budget annexe de la zone d'activité de Ranspach-le-Bas

Le budget annexe de la zone d'activité
 de Ranspach-le-Bas

FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Dépenses de gestion	90 546,14	62 156,02	95 906,02
011 - Charges à caractère général	33 700,00	5 359,88	33 750,00
65 - Autres charges courantes	50,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	56 795,83	56 795,83	62 155,71
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,31	0,31	0,31
Recettes de gestion	90 546,14	62 155,71	95 906,02
70 - Produit des services	50,31		50,31
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 495,83	62 155,71	95 855,71
023 - Opération d'ordre de transfert entre section			
Résultat fonctionnement	0,00 €	-0,31 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement (hors D16)	147 291,66	118 951,54	158 011,42
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	56 795,83	56 795,83	62 155,71
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 495,83	62 155,71	95 855,71
Recettes d'investissement	147 291,66	56 795,83	158 011,42
16 - Emprunt et dette assimilées	90 495,83		95 855,71
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 795,83	56 795,83	62 155,71
Résultat investissement	0,00 €	-62 155,71 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	-62 156,02 €	0,00 €

Le résultat 2025 s'élève à - 62 155,71 €.

Le budget 2026 est présenté en sur équilibre pour 95 906,02€ en fonctionnement et 158 011,42€ en investissement.

Le rapport des Ressources Humaines



Evolution de la Fonction Publique Territoriale

Cette évolution sera marquée en 2026 par :

- ☞ La mise en œuvre de mesures programmées :
 - L'impact des mesures spécifiques actées dans le cadre de loi de finances 2026 : revalorisation du SMIC, hausse du taux de cotisation de la caisse de retraite CNRACL.
 - La revalorisation de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG.
 - La poursuite de la mise en œuvre de la politique indemnitaire des agents permanents, et notamment la refonte du RIFSEEP.

👉 La poursuite de la mise en œuvre de la réorganisation des services :

- Renforcement ponctuel de certaines équipes opérationnelles (déchets ménagers, sport, patrimoine, petite enfance, ...) et poursuite de la stratégie de résorption des emplois précaires.
- Mise en œuvre de projets validés par SLA et finalisation de la réorganisation des services suite à l'audit organisationnel ⇒ renfort du service des déchetteries par la création d'un poste supplémentaire d'agent d'encadrement, de la direction des sports par la création d'un poste de MNS, d'un chargé de projet Trame Verte et Bleue pour la direction de la transition écologique et énergétique, ainsi que d'un chargé de projet captage eau.
- Anticipation des départs à la retraite et réorganisation des services impactés, dont notamment la direction des sports, direction des déchets ménagers, direction des transports et de la mobilité, ainsi que la direction des ressources humaines.
- Consolidation des choix organisationnels opérés durant l'année écoulée : recrutement d'un directeur général délégué, d'un chargé de mission urbanisme opérationnel, d'un gestionnaire France Services, et d'un gestionnaire d'évènements sportifs.



Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles

Structure des effectifs et des évolutions prévisionnelles

Affectation		Intitulé de l'emploi	Cadre d'emplois (* tous les grades)	Temps de travail		Nombre d'emplois	Date de délibération de création / modification
Direction	Service			Type d'emploi	Durée Hebdomadaire de Service		
DIRECTION GENERALE DES SERVICES							
Direction générale des services	Directeur(trice) Général(e) des Services de 80 000 à 150 000 habitants / emploi fonctionnel	Administrateur ou corps équivalent (*) - art.6 décret 87-1101	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) de 40 000 à 150 000 habitants / emploi fonctionnel	Attaché/ingénieur ou corps équivalent (*) - art.7 décret 87-1101	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Assistant(e) de direction	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
Direction Communication	Directeur(trice)	Attaché (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Directeur(trice) adjoint(e)	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Chargé(e) de communication	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Gestionnaire de communication	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	2		
Direction Ressources humaines	Directeur(trice)	Attaché (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Directeur(trice) adjoint(e)	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Chargé(e) de la santé, sécurité et qualité de vie au travail	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Gestionnaire des ressources humaines	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	6	01/01/2026	
Direction Finances et commande publique	Directeur(trice)	Attaché (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Assistant(e) de direction	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026	
	Responsable	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Chargé(e) de la commande publique	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026	
	Gestionnaire budgétaire et comptable	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Gestionnaire comptabilité et marchés	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Agent(e) comptable	Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	3	01/01/2026	
Direction Administration générale et juridique	Directeur(trice)	Attaché (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Assistant(e) de direction	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026	
	Chargé(e) des affaires juridiques et des assurances	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
	Agent(e) administratif(ve) et d'accueil	Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026	

Structure des effectifs et des
 évolutions prévisionnelles

Affectation		Intitulé de l'emploi	Cadre d'emplois (* tous les grades)	Temps de travail		Nombre d'emplois	Date de délibération de création / modification
Direction	Service			Type d'emploi	Durée Hebdomadaire de Service		
POLE DES SERVICES TECHNIQUES							
Administration des Services techniques		Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) de 40 000 à 150 000 habitants / emploi fonctionnel	Attaché/ingénieur ou corps équivalent (*) - art.7 décret 87-1101	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Assistant(e) de direction	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
Direction Patrimoine et infrastructures	Service Maintenance du patrimoine et des infrastructures	Directeur(trice)	Ingénieur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Directeur(trice) adjoint(e)	Ingénieur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Assistant(e) de direction	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Technicien(ne) chargé(e) de bâtiments	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	3	01/01/2026
		Technicien(ne) chargé(e) des infrastructures	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	3	01/01/2026
		Responsable	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Coordinateur(trice)	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026
		Agent(e) de maintenance	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	5	01/01/2026
		Agent(e) de propriété urbaine	Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	4	01/01/2026
Direction Eau et assainissement		Directeur(trice)	Ingénieur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Directeur(trice) adjoint(e)	Ingénieur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Assistant(e) de direction	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Assistant(e) administratif(ve) et d'accueil	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Agent(e) administratif(ve)	Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Technicien(ne) d'études	Technicien (*) Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026
		Chargé(e) de la cartographie	Attaché (*) Ingénieur (*) Rédacteur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Responsable	Technicien (*) Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026
		Coordinateur(trice)	Technicien (*) Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026
		Technicien(ne) d'exploitation des réseaux	Technicien (*) Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	4	01/01/2026
		Agent(e) d'exploitation des réseaux	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	9	01/01/2026
		Agent(e) d'entretien	Adjoint technique (*)	TNC	21/35èmes	1	01/01/2026
		Agent(e) administratif(ve) et de gestion clientèle	Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	6	01/01/2026
Direction Déchets ménagers		Directeur(trice)	Ingénieur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Directeur(trice) adjoint(e)	Ingénieur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Responsable	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Chargé(e) d'animation et de prévention	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Technicien(ne) d'études	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Technicien(ne) en prévention des risques professionnels	Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026

Structure des effectifs et des évolutions prévisionnelles

Affectation		Intitulé de l'emploi	Cadre d'emplois (* tous les grades)	Temps de travail		Nombre d'emplois	Date de délibération de création / modification	
Direction	Service			Type d'emploi	Durée Hebdomadaire de Service			
Service Apport volontaire et échanges bacs		Gestionnaire d'études	Agent de maîtrise (*) Rédacteur (*) Technicien (*) Adjoint administratif (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Assistant(e) administratif(ve) et d'accueil	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Agent(e) administratif(ve) et d'accueil	Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Responsable	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Coordinateur(trice)	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Agent(e) conducteur(trice) poids-lourds	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	3	01/01/2026	
		Agent(e) d'encadrement - bacs et PAV	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Agent(e) d'entretien	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	4	01/01/2026	
		Responsable	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Coordinateur(trice)	Technicien (*) Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
Service Collecte ordures ménagères		Agent(e) conducteur(trice) poids-lourds	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	6	01/01/2026	
		Agent(e) de collecte des déchets ménagers	Agent de maîtrise (*) technique (*)	Adjoint	TC	35/35èmes	21	01/01/2026
		Agent(e) d'encadrement des ambassadeurs du tri	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Agent(e) ambassadeur du tri	Adjoint technique (*) Adjoint d'animation (*)	TC	35/35èmes	3	01/01/2026	
		Responsable	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
Service Déchetterie		Coordinateur(trice)	Technicien (*) Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Agent(e) conducteur(trice) poids-lourds	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	4	01/01/2026	
		Agent(e) d'encadrement des déchetterie	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	4	01/01/2026	
		Agent(e) de déchetterie	Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	7	01/01/2026	
		Agent(e) de déchetterie	Adjoint technique (*)	TNC	21/35èmes	1	01/01/2026	
Service Parc automobile		Responsable	Technicien (*) Agent de maîtrise (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Coordinateur(trice)	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Agent(e) administratif(ve)	Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Agent(e) mécanicien(ne)	Agent de maîtrise (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	5	01/01/2026	
							01/01/2026	

Structure des effectifs et des évolutions prévisionnelles

Affectation		Intitulé de l'emploi	Cadre d'emplois (* tous les grades)	Temps de travail		Nombre d'emplois	Date de délibération de création / modification	
Direction	Service			Type d'emploi	Durée Hebdomadaire de Service			
POLE STRATEGIE ET PROSPECTIVE								
Administration de la Stratégie et prospective		Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) de 40 000 à 150 000 habitants / emploi fonctionnel	Attaché/ingénieur ou corps équivalent (*) - art.7 décret 87-1101	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Directeur(trice)	Attaché (*) Ingénieur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Assistant(e) de direction	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Assistant(e) administratif(ve) et d'accueil	Rédacteur (*) Adjoint administratif (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
Direction Aménagement et urbanisme		Directeur(trice)	Attaché (*) Ingénieur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Chargé(e) de missions urbanisme opérationnel	Attaché (*) Ingénieur (*) Rédacteur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Service Urbanisme réglementaire	Responsable	Attaché (*) Ingénieur (*) Rédacteur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Service Application du droit des sols	Gestionnaire d'études	Rédacteur (*) Technicien (*) Agent de maîtrise (*) Adjoint administratif (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
Service Système d'information géographique et Open data		Coordinateur(trice)	Rédacteur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Gestionnaire des autorisations d'urbanisme	Rédacteur (*) Technicien (*) Adjoint administratif (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	4	01/01/2026	
		Chargé(e) de la cellule SIG	Ingénieur (*) Attaché (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Chargé(e) d'études SIG	Ingénieur (*) Attaché (*) Technicien (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
Service Développement rural		Gestionnaire en cartographie	Rédacteur (*) Technicien (*) Adjoint administratif (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Responsable	Attaché (*) Ingénieur (*) Rédacteur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Chargé(e) du développement rural	Ingénieur (*) Attaché (*) Technicien (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026	
		Responsable	Attaché (*) Ingénieur (*) Technicien (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
Service Habitat, politique de la ville et gens du voyage		Gestionnaire "gens du voyage"	Rédacteur (*) Technicien (*) Adjoint administratif (*) Adjoint technique (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Chargé(e) de mission affaires transfrontalières	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
Direction Développement économique, emploi et tourisme		Directeur(trice)	Attaché (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	
		Agent(e) administratif(ve) et d'accueil	Adjoint administratif (*)	TNC	21/35èmes	1	01/01/2026	
		Chargé(e) du développement économique	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026	

Structure des effectifs et des évolutions prévisionnelles

Affectation		Intitulé de l'emploi	Cadre d'emplois (* tous les grades)	Temps de travail		Nombre d'emplois	Date de délibération de création / modification
Direction	Service			Type d'emploi	Durée Hebdomadaire de Service		
Direction Transports et mobilités		Chargé(e) du développement touristique	Attaché (*) Rédacteur (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Directeur(trice)	Ingénieur (*) Attaché (*)	TC	35/35èmes	2	01/01/2026
		Directeur(trice) adjoint(e)	Ingénieur (*) Attaché (*) Rédacteur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026
		Chargé(e) des mobilités durables	Attaché (*) Ingénieur (*) Rédacteur (*) Technicien (*)	TC	35/35èmes	1	01/01/2026

1. Emplois permanents

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Structure des effectifs et des évolutions prévisionnelles

Effectif au 31/12/2025 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	37	6	14,98%	17	2	3	58,62%
B	50	10	20,24%	11	1	1	37,93%
C	160	23	64,78%	1	0	0	3,45%
TOTAL	247			29			

- La structure des effectifs de Saint-Louis Agglomération reste similaire à celle constatée au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale :
 - La catégorie C représente 58% des effectifs, principalement dans la filière technique et administrative
 - Les catégories B et A représentent 42% des effectifs.

Une progression de la proportion des emplois de catégorie B et A est à noter depuis la fusion ainsi que la reprise de certaines compétences par l'agglomération, et compte tenu notamment de la technicité requise pour l'exécution des missions d'expertise qui y sont rattachées.

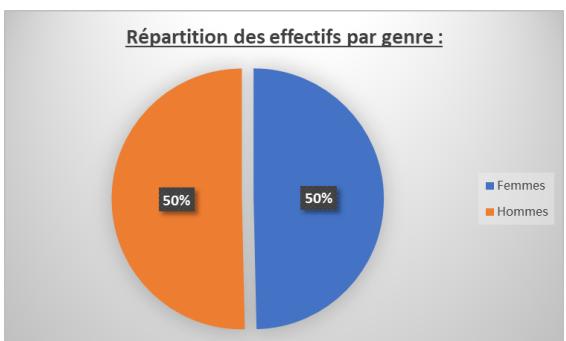
- La part des non titulaires sur emplois permanents (10,5 % des effectifs) reste stable et nettement inférieure à la moyenne nationale (22 %).

1. Emplois permanents

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20260121-20260121p3-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Structure des effectifs et des évolutions prévisionnelles

	Effectif total en ETR au 31/12/2025	Effectif total en ETP au 31/12/2025
Titulaires / stagiaires	247 (89,49%)	237,92
- <i>dont hommes</i>	124	123,10
- <i>dont femmes</i>	123	114,82
Contractuels	29 (10,51%)	28,2
- <i>dont hommes</i>	15	15
- <i>dont femmes</i>	14	13,2
Total	276 (100%)	266,12



2. Emplois non permanents

- Nombre de postes maximum autorisé en 2026 par délibération : 100 postes
Conditions d'emploi : besoin saisonnier et accroissement temporaire d'activité
Principaux services concernés : sport (Centre Nautique, Piscine couverte, Cosec), déchets ménagers (collecte et déchetteries), patrimoine, médiathèque, petite enfance.
Principaux emplois concernés : maîtres-nageurs sauveteurs, agents de collecte, agents de déchetterie, conducteurs de véhicules poids-lourds, agents de maintenance, agents de nettoyage, agents d'accueil et de caisse, agents administratifs, agents d'animation.
- Nombre d'apprentis : 2 postes pour la filière médico-sociale, dont 1 recrutés directement par SLA et 1 via un organisme externe (GEPSLA).

3. Travailleurs handicapés

7,25% de l'effectif total au 31 décembre 2025, soit 20 agents.

Répartition par catégorie : catégorie A : 2 / catégorie B : 1 / Catégorie C : 17

Répartition par sexe : 8 femmes / 12 hommes.



Dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent le 3^{ème} poste de dépenses de fonctionnement pour Saint-Louis Agglomération (15 911 000€).

Pour le personnel titulaire, les charges se décomposent en :

Traitements Brut Indiciaire :	6 283 000 €
Nouvelle Bonification Indiciaire et SFT :	209 000 €
Primes et indemnités :	2 092 000 €
Heures supplémentaires :	154 000 €
Charges patronales :	3 680 000 €

A ce stade, nous projetons une évolution de +820 000€ (soit + 5,43 % par rapport au budget consolidé 2025) qui comprend notamment :

- L'impact de la revalorisation mécanique liée au déroulement des carrières des agents permanents appelé « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) et de la politique salariale.
- L'impact en année pleine des créations de postes ainsi que les différends de recrutements actés en 2025.
- L'impact des créations de postes 2026, de la finalisation de la réorganisation des services, et des tuilages d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite.
- L'augmentation du taux de la contribution CNRACL (part employeur) de +3%.
- La rationalisation des frais de personnel se traduisant par le non-remplacement de certains agents ayant quitté la collectivité, le non-remplacement d'agents absents pour des durées inférieures à 30 jours, et un ajustement des profils de postes aux besoins réels en gérant prioritairement les départs par des mobilités interne.



Avantages en nature

3 agents bénéficient de logements par nécessité absolue de service considérés comme « avantage en nature », ces derniers étant concédés à titre gratuit. Les emplois concernés ont été listés par délibération et ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial Local.

Sont concernés :

- Un emploi de chargé de l'entretien et du gardiennage du Cosec de Village-Neuf.
- Un emploi de chargé de l'entretien et de la maintenance des installations de la Piscine couverte.
- Un emploi de chargé de la sécurité et de la sûreté du Centre Technique.



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Le temps de travail

La durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures dans la Fonction Publique.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de 1 607 heures (hors journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et application du droit local pour les journées du Vendredi Saint et du 26 décembre).

Par délibération du 15 décembre 2021, Saint-Louis Agglomération a fixé les modalités d'aménagement et de gestion du temps de travail applicables depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément aux dispositions prévues par la loi de transformation de la Fonction Publique adoptée le 6 août 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, SLA s'est dotée d'un logiciel de gestion automatisée du temps de travail après avis favorable du Comité Social Territorial.

La journée de solidarité reste quant à elle fixée au lundi de Pentecôte.

Afin de s'adapter aux spécificités des services, la collectivité a déterminé plusieurs cycles de travail :

- **Standard** : sur la base de 39 heures réparties sur 5 ou 6 jours avec RTT ou de 35 heures sur 4 ou 5 jours sans RTT.
- **Annualisé** : sur la base annualisée réglementaire de 1 607 heures (hors journée de solidarité) pour les agents travaillant suivant un rythme aléatoire en raison de la fluctuation de l'activité.
- **Spécifique** : cycles liés à de fortes sujétions selon la nature des missions et notamment en cas de travail de nuit, de dimanche ou en équipes par alternance et/ou modulation importante des plannings de travail.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

